Stationnements étagés:

Une décision de la ville qui n'aurait rien d'un jeu?

par Pierre Bornais

Malgré les assurance formelles données par divers membres du conseil de ville de Saint-Hyacinthe, un appel d'offre, libellé comme "dossier de demande de proposition", vient d'être publié par les autorités municipales en vue de la construction de stationnements étagés.

L'opposition de certains groupes de citoyens qui s'est manifestée à diverses reprises face à ce projet ne pourra que s'affirmer davantage car il est évident maintenant que le "propriétaire" et des plans et du projet est la ville de Saint-Hyacinthe.

Au cours de la dernière séance, il avait été fait mention, histoire de préparer le terrain sans doute, que la ville émettrait un appel d'offres "pour voir", et cela, avant même que la Plaza maskoutaine qui a entrepris deux séries d'études nouvelles sur l'ensemble de la question en soit venue à des conclusions, chose qui devrait être faite le ou vers le 20 février.

Le libellé de l'appel d'offre ne diffère en rien des autres du genre à l'exception sans doute de l'en-tête qui stipule que c'est un "dossier de demande de proposition".

Tout le reste est conforme à la pratique courante; d'abord au chapitre des entrepreneurs autorisés à soumissionner, à celui de l'obtention des plan et devis et même à celui d'émettre un chèque de $140,000 visé ou garanti selon les modalités ordinaires (avec une période de validité de 120 jours) lequel, enfin, pourra être échangé, à la signature du contrat, pour un cautionnement d'exécution égal à 100 pour 100 du montant du contrat.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le lundi 5 mars, dans la salle du conseil.

Pour des personnes qui ne désirent pas, pour le moment, passer à l'action mais simplement s'informer sur les coûts d'une entreprise du genre, voilà qui serait pour le moins curieux selon les adversaires du projet.

D'une part, comme la ville espère-t-elle, selon eux, obtenir des réponses valables si les entrepreneurs, avant de présenter leur offre, savent que tout cela n'est que pour fin d'étude? D'autre part, si la ville entend procéder en dépit des études en cours et de l'opposition des citoyens, comment expliquera-t-on cette façon d'agir?

Même si, selon la formule consacrée, "le propriétaire (en l'occurence la ville) ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelqu'autre des soumissions reçues", plusieurs s'interrogent sur la pertinence des actions de la ville à ce moment-ci et des dépenses encourues à cette fin. Cette question refera certainement surface au cours des prochains jours.

Une autre collision avec un train fait un mort à Saint-Liboire

A.R.

Un second accident en moins de deux mois s'est produit le mercredi 7 février à la traverse de chemin de fer de la route 116, à Saint-Liboire, (Rang Charlotte) et a causé la mort de l'occupant d'une auto qui est entrée en collision avec un convoi ferroviaire.

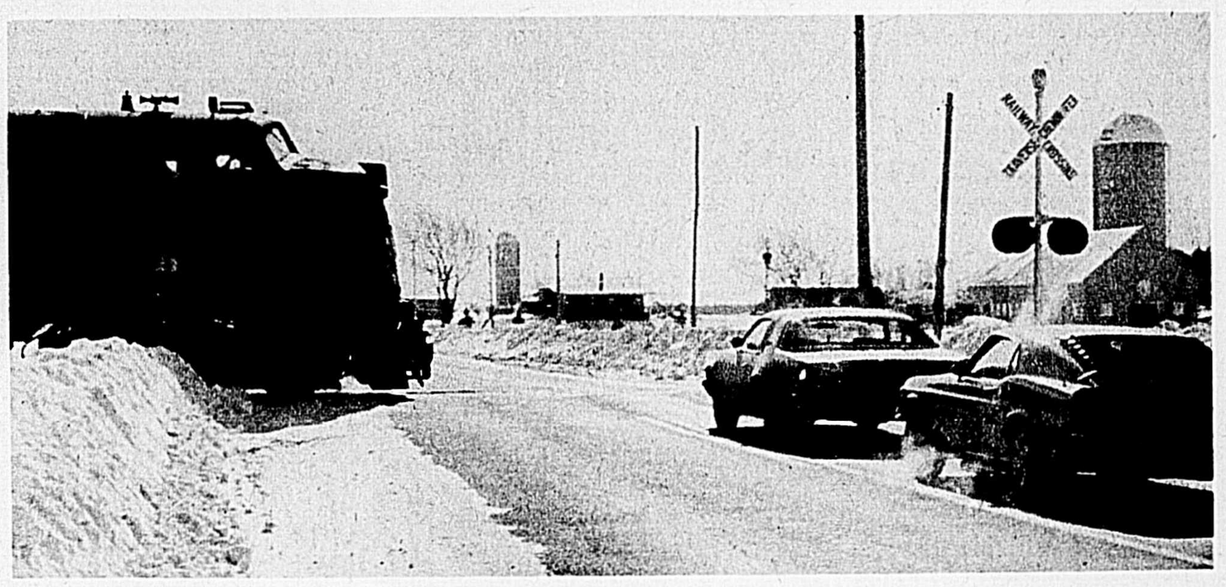
M. James Pearson, 21 ans, de Saint-Théodore d'Acton, a perdu la vie au même endroit que les deux employés de Bell Canada décédés en décembre 1978 lors d'une collision avec un convoi du Canadien National.

Selon les premières constatations, les lumières avertissant du passage du train étaient en fonction et d'ailleurs, un camion était immobilisé sur la route. M. Pearson aurait dépassé ce camion et serait entré en collision avec le convoi ferroviaire.

À première vue, l'état de la chaussée ne serait pas en cause, selon la Sûreté du Québec, puisque la route n'était pas glissante au moment de l'accident.

Mais une enquête du coroner devrait être tenue à Saint-Hyacinthe, d'ici trois semaines ou un mois et permettra de faire toute la lumière sur ce tragique accident.

On peut prévoir que le coroner émettra de sérieuses recommandations quant à la sécurité à observer sur cette portion de route qui revendique déjà trois décès à la suite de collisions autos contre trains et cela en moins de deux mois.



126e ANNÉE
NO 42 .
MERCREDI
14 FÉVRIER 1979
7 CAHIERS
132 140 PAGES
40c

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

125 ANS

SOMMAIRE

Annonces classées D-5 à D-12 et A-14
Décès A-14
La Pensée C-1 à C-3 et C-5
Loisirs B-14
Quelques pages D-2
Spectacles A-12 et A-13 et A-16
Sports B-1 à B-16
Télévision C-4
Voyages C-8

Nouvelles régionales

* Un carnaval à S.-Antoine
* Exposition à S.-Césaire
* Opération Verchères
* Règlement chez Coq d'Or

(pages A-6 et A-7)

Cours I

Le cadre économique

Cahier



Onze Maskoutains au marathon de ski!

Onze citoyens de Saint-Hyacinthe seront au nombre de 4100 skieurs de fond qui prendront le départ à Lachute le samedi 17 février prochain alors que le légendaire Jack Rabbit Johannsen âgé de 104 ans, donnera le coup d'envoi de la 13e édition du Marathon canadien de ski, le plus long du genre au monde.

Ces personnes sont Daniel Laurin, Claudette Breault, Bill Andriamajay, Denis Tardif, Gaston Bienvenue, Pierre Doyon, Paul Fortier, Pierre et René Saint-Germain, Martin Couture et Gilles Archambault.

Cette randonnée de ski de fond de deux jours, une commandite de Récréation-Canada, et d'entreprises privées se déroule sur une piste sauvage de 160km (100 milles) entre Lachute et Hull au Québec.

Commencée en 1967 par monsieur Don McLeod, un citoyen d'Ottawa, cette manifestation socio-sportive axée sur la participation et le plaisir, attire des skieurs de toutes les provinces canadiennes et de plusieurs pays.

C'est le Québec qui vient en tête avec 1854 skieurs, suivi de l'Ontario avec 1671 représentants. Environ 404 skieurs viendront des Etats-Unis, 11 de France, 3 de Norvège, 3 de Suisse et 2 d'Allemagne.

L'âge des participants varie de 5 à 79 ans. Le tiers d'entre eux sont des femmes.

Plus de 1300 skieurs tenteront de couvrir les 160 km (100 milles) au Marathon. L'an, dernier, 477 participants avaient réalisé cet exploit.

Selon monsieur Jack Coulson, président du Marathon 1979, "Cet événement important n'est possible que grâce au travail et à l'enthousiasme de 500 bénévoles, 200 propriétaires de terrain et à la générosité de plusieurs municipalités, compagnies et associations. Sans eux, assure-t-il, cette joyeuse célébration de la grande nature canadienne ne pourrait pas avoir lieu."

Pour plus d'information: Yvon Desautels à Montréal tél. 1-514-866-9801.



A lire cette semaine

* Des négociations qui sont loin d'aboutir...

Pour avoir une idée de ce qui s'envient, il suffit de voir à quel point piétinent les négociations avec les infirmiers et infirmières entreprises depuis plus de sept mois. (A-3)

* Des options disponibles mais qui seront contrôlées

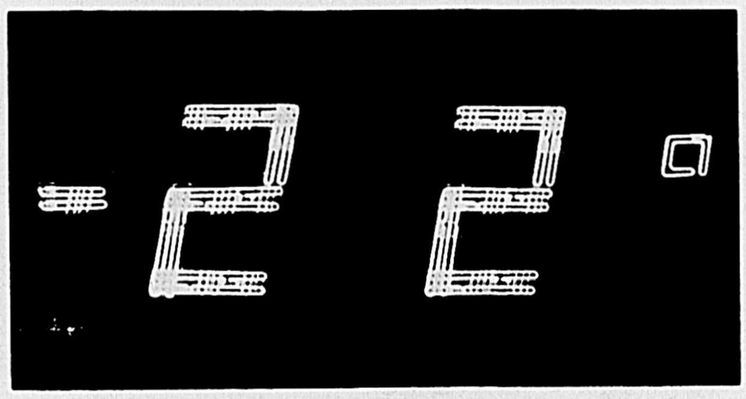
Par un contingentement plus sévère, certaines options au Cegep pourraient être conservée mais cela veut dire aussi que pour plusieurs étudiants, il faudra chercher ailleurs... (A-2)

* Une journée chargée pour M. Claude Ryan

Le chef du Parti libéral du Québec sera à Saint-Hyacinthe le 21 février et il aura une journée remplie alors que l'horaire prévu le mènera aux quatre coins de la ville pour rencontrer citoyens et hommes d'affaires. (page A-3)

* Le ministre de l'Education et le "suivi du Livre vert"

M. J.-Y. Morin, ministre de l'Education, sera à Saint-Hyacinthe au mois de mars pour y présenter la suite du Livre vert sur l'éducation, principalement sur le rôle des parents (A-2)



Température sibérienne

La vague de froid qui frappe le Québec depuis plusieurs jours tire à sa fin. Du moins, c'est ce qu'affirment les météorologues... et eux, ils savent de quoi ils parlent! Rien n'empêche que durant la dernière semaine, les fervents de sports d'hiver ont même limité leurs sorties, se contentant de regarder le hockey à la télévision. Voilà un sujet aussi glacial qu'il importe de ne pas aborder. Mais patience, tout a une fin, même le froid sibérien avec le vent et les -20C ou -30c.

RUMEURS DE MA VILLE

Certains automobilistes, pour ne pas dire la plupart d'entre eux, manifesteraient un certain étonnement au moment du renouvellement de la plaque-assurance pour la prochaine année. Le sujet de cet étonnement? La question relative au nombre de milles ou de kilomètres parcourus par le requérant au cours de la dernière année.

***

On se demande le pourquoi d'une question du genre qui, sous des abords anodins, donne quand même l'impression que quelqu'un, quelque part, désire savoir le nombre de kilomètres parcourus annuellement par les automobilistes québecois. Il faudra peut-être faire attention car il est presqu'assuré qu'avec son esprit bien spécial, le Québécois moyen donnera des chiffres très approximatifs... ce qui pourrait conduire à une mauvaise évaluation du problème ou à l'obligation d'apporter des facteurs de pondération qui ne garantiront aucune exactitude dans la recherche.

***

Certains pensent tout simplement que cette demande a été inscrite pour permettre très bientôt l'émission de coupons de contrôle sur la vente de l'essence. En effet, la crise mondiale s'intensifie et bientôt, il faudra peut-être penser à limiter la consommation... et une des possibilités offertes est celle des coupons. Ainsi, ceux qui auront déclaré par exemple 10,000 milles ou kilomètres par année recevront l'équivalent en coupons... et ceux qui ont joué sur les chiffres pourraient s'en repentir.

***

Bien que, il faut le dire franchement, ceux qui ont souvenance de la période économique au cours de laquelle les coupons furent rendus obligatoires pour plusieurs produits, les petits débrouillards n'ont jamais manqué de rien. D'autres pensent que c'est un moyen de contrôle supplémentaire dont on se passerait bien... Allez donc savoir à quoi tout cela pourra servir.

***

Parler des pistes cyclables en plein hiver! Et bien oui. Il semblerait que le ministère responsable au Québec prévoit infuser davantage de fonds au cours de la belle saison qui s'en vient... il ne faut pas désespérer, elle viendra... afin de doter les villes du Québec d'un réseau complet de pistes cyclables, comblant de la sorte un retard en comparaison avec d'autres provinces ou d'autres pays.

***

La question qui se pose cependant est de savoir si Saint-Hyacinthe pourra recevoir aussi facilement des sommes à cet effet, elle qui n'a pas su utiliser au cours de l'an dernier, les sommes accordées à cette fin. Il serait dommage que la lenteur administrative et le manque de rigueur des administrateurs de la ville soient responsables d'une situation qui jouera au désavantage des citoyens. Mais il est vrai que cette question n'a jamais soulevé l'enthousiasme à l'hôtel de ville.

***

Le parc urbain des Salines reçoit de nombreux skieurs et la qualité des installations semble attirer l'approbation de tous, à l'exception peut-être d'un petit point. Les sentiers sont bi-directionnels de sorte que dans les vallons et dans les descentes, il y en a qui montent et d'autres qui descendent... ce qui est source de danger inutile.

***

La situation aurait été signalée au maire de Saint-Hyacinthe lui-même qui aurait répondu de façon pour le moins brillante en disant "qu'il ne fallait pas tout donner la première année..." Faut-il en rire ou en pleurer? Il n'y a rien de surprenant cependant dans la réponse du premier magistrat de Saint-Hyacinthe qui s'est signalé depuis quelque temps par un manque flagrant de tact et de diplomatie dans ses rapports avec la population. Ce n'est pas nouveau là aussi, mais cela devient de plus en plus fréquent...

***

L'affaire Rheban au Cégep connaîtra-t-elle un règlement avant la fin de l'année scolaire? Il semblerait que l'arbitre en a suffisamment entendu de part et d'autre pour être en mesure d'établir son jugement. mais dans combien de temps? Nul ne le sait et il y a fort à prévoir que si la décision rendue fera des heureux, il y en aura qui le seront moins et que dépendant des uns et des autres, les conséquences pourraient être différentes.

***

D'ailleurs, les professeurs du Cégep seraient mécontents alors même que les négociations sont dans leur phase préliminaire. Ils n'auraient pas obtenu que le nombre de professeurs demandés pour siéger à la table des négociations soit aussi élevé que souhaité. Du côté administratif, les "libérations" ne seraient consenties que lentement... ce qui n'aidera pas à accélérer le règlement des problèmes...

Nouvelle convention collective signée à la Kimberly Clark

Le local 933 du Syndicat canadien des Travailleurs du Papier de Saint-Hyacinthe, représentant les 232 employés de l'usine de Kimberly Clark, a signé le samedi 10 février 1979 un nouveau contrat de travail avec les représentants de la compagnie.

La nouvelle convention collective est d'une durée de 14 mois et s'étend du 1er janvier 1979 au 30 avril 1980.

Les hommes de métier auront droit à un ajustement de salaire au 1er janvier 1979 de $0.10 de l'heure, et au 1er janvier 1980 de $0.35 à $.043 de l'heure, selon le métier exercé.

La convention collective prévoit une augmentation générale des salaires de l'ordre de 9% au 1er janvier 1979 et toute une série d'augmentations périodiques qui auront pour effet de porter le salaire des opérateurs à $6.82 de l'heure en avril 1980, alors que les hommes de métier toucheront à cette date entre $8.84 et $9.24 de l'heure.

À ces augmentations, vient s'ajouter une clause d'indexation des salaires au coût de la vie qui rapportera $0.01 de l'heure à chaque fois que l'indice des prix à la consommation pour le Canada augmentera de .35 points.

Cette clause a rapporté depuis le 1er janvier 1979 plus de $0.22 de l'heure et le calcul de ces augmentations se fera à tous les trois mois et sera cumulatif et sans restriction.

Les membres du syndicat, affilié à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) ont également obtenu de nombreux changements sur les questions des vacances, du fonds de pension et des primes de quart.

L'échographie à Honoré-Mercier

La direction et le personnel professionnel de l'hôpital Honoré-Mercier sont heureux d'annoncer à toute la population de la région l'installation récente dans ses murs d'un appareil d'échographie.

Il s'agit d'un instrument émettant des ultrasons et qui est utilisé à des fins de diagnostic. Le principe de fonctionnement est le même que celui du radar utilisé à des fins diagnostic. Le principe de fonctionnement est le même que celui du radar utilisé par exemple, dans la marine ou dans l'aviation.

L'un des avantages de ce moyen d'investigation est qu'il est totalement inoffensif car, contrairement aux rayons-X, les ultrasons n'ont aucun effet nuisible. De plus, le coût d'opération est très bas, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte où l'on cherche à réduire la croissance des coûts des services de santé.

Soulignons aussi que l'examen par les ultrasons se fait sans douleur ni sensation ou malaise désagréable pour le patient.

En ce qui concerne l'appareil employé en milieu hospitalier, les ultrasons sont dirigés sur la région à examiner à l'aide d'un sonde que l'opérateur mobilise au besoin; ils sont réfléchis par les différents éléments constituants du corps humain, dans la mesure de leur degré respectif d'absorption de leurs ondes. Et les modifications de transmission des ondes peuvent être soit visualisées sur un écran, soit imprimées sur papier photographique (soit à la fois visualisées et imprimées), puis interprétées par un médecin spécialement entraîné à cet effet.

L'échographie médicale, après avoir été expérimentée pendant quelques années, est maintenant reconnue comme un moyen courant d'investigation clinique. Elle permet de déceler des changements anatomiques ou pathologiques qu'il n'avait pas été possible de reconnaître ou de délimiter avec autant de précision, avec les moyens d'examens dont nous disposions jusqu'ici.

À noter que, actuellement, 50% environ des indications d'utilisation de ce procédé d'examen sont d'ordre obstétrical et gynécologique, entre autres, pour vérifier s'il y a grossesse ou non, en déterminer l'âge, identifier précocement les complications de la grossesse et certaines anomalies foetales, déceler les lésions des ovaires et de l'utérus, en particulier les tumeurs.

En sommes, la pratique de l'échographie constitue une amélioration importante dans nos moyens de diagnostic.

À l'hôpital Honoré-Mercier, l'échographie relève du département de radiologie.

Le directeur général
Gilles Groulx

Techniques de diététique

C'est en septembre 1969 que la direction générale de l'Enseignement collégial autorisa la mise en application du programme de technique de diététique. Il faut noter que, durant les deux (2) premières années, ce programme portait le titre de techniques de l'alimentation. C'est pourquoi l'appellation "Techniques de diététique" décrit mal cette discipline que l'on associe trop souvent à des régimes d'amaigrissement alors qu'elle couvre l'ensemble des techniques de l'alimentation. Somme toute, le technicien en diététique pourrait se définir comme étant un spécialiste des services alimentaires.

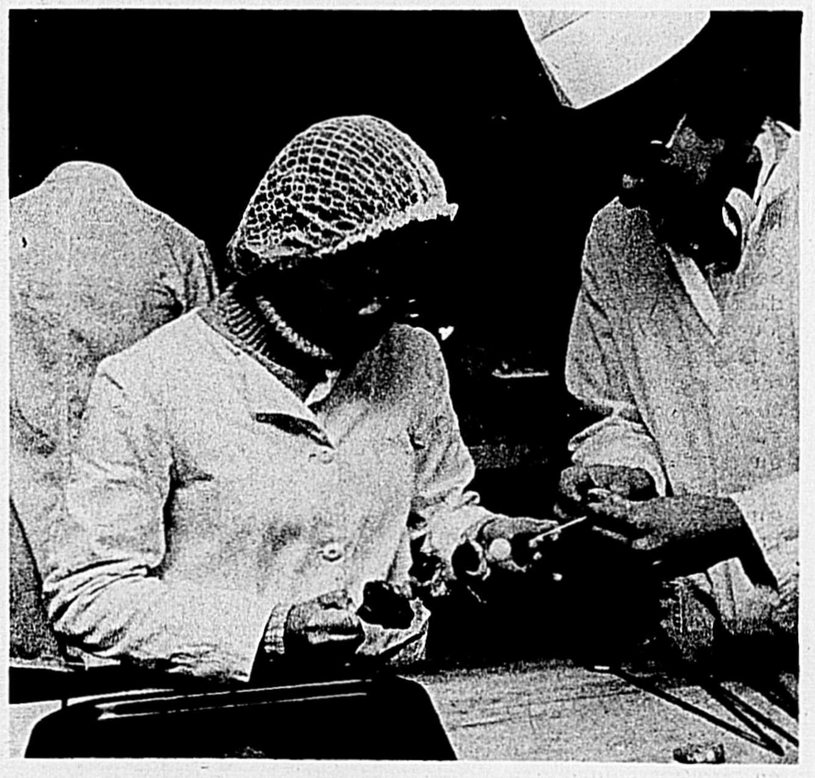
Depuis la mise sur pied de cette option à Saint-Hyacinthe, une centaine d'étudiants ont obtenu leur diplôme. Ils y ont reçu une excellente formation théorique, en administration, en psychologie générale et sociale, en physiologie, en nutrition, en diétothérapie, en promotion et en communication. Pincipalement dûe au corps professoral, qui est expérimenté et qualifié. Ainsi qu'une formation pratique des plus intéressante grâce à la formule mise sur pied pour le département qui permet aux étudiants de faire des stages dans des milieux différents. Enfin, les ressources matérielles offertes depuis 1975 par le nouveau campus sont des véhicules des plus enviables pour l'enseignement de ce programme. De plus, le document du Ministère de l'Éducation du Québec "Relance 77", rapporte que l'option des techniques de diététique du Campus de Saint-Hyacinthe obtient entre tous les cégeps qui offrent ce cours, l'indice de rendement le plus élevé.

Le Collège reconnaît les difficultés qu'ont rencontrées un certain nombre de diplômés à se trouver un emploi dans leur spécialisation. Ce problème, toutefois, n'est pas particulier au Campus car tous les autres cégeps qui offrent cette option éprouvent les mêmes difficultés. Cependant, les efforts constants qui sont déployés en collaboration avec le Centre de Main-d'oeuvre du Canada et la corporation de Promotion industrielle de Saint-Hyacinthe pour le marketing de l'option auprès des industries alimentaires, vont certainement faire découvrir de nouveaux débouchés. La nouvelle politique du ministère des Affaires sociales en matière de nutrition permet d'entretenir des espoirs dans le domaine de l'emploi.

Tout compte fait, il est indiscutable que le Campus de Saint-Hyacinthe soit tout désigné pour offrir l'option des techniques de diététique. En effet, dans la région, le secteur agro-alimentaire est en plein essor et la formation reçue par les techniciens répond parfaitement à cette orientation. Le nombre d'emplois dans le secteur alimentaire de la transformation et dans le secteur commercial augmente sans cesse.

Devant toutes ces données, le Campus de Saint-Hyacinthe en accord avec la Direction générale de l'Enseignement collégial, entend conserver ce programme à son actif. Toutefois, cette option étant contingentée à 15, nous prions les étudiants désireux de s'y inscrire, de communiquer immédiatement avec le Campus.

Pour toute information ou commentaire, veuillez communiquer avec monsieur Michel Milette, Campus de Saint-Hyacinthe, 3000, rue Boullé, Saint-Hyacinthe, tél.: 773-6800, poste 32.



Les négociations piétinent chez les infirmiers et infirmières

par Louise Lamothe

Le CPNAS (comité patronal de négociations des Affaires sociales) n'est pas prêt à négocier. C'est ce qu'a déclaré un porte-parole de la fédération des infirmières et infirmiers du Québec lors d'une conférence de presse qui eut lieu, il y a quelques jours, au centre Saint-Pierre-Apôtre.

Après une période de sept mois remplie d'attentes, de remises et de délais de toutes sortes, d'explications répétées sur les textes des dépôts, de discussions et d'échanges infructueux, la fédération croit que le CPNAS vient d'ouvrir son jeu! Il a fait savoir, que ses membres et différents comités avaient besoin de temps supplémentaire pour compléter leurs études et dégager les mandats qui leur permettront d'en arriver au stade des contre-propositions, et ce, un mois après avoir entrepris une véritable ronde de négociations.

Comme on le sait, les infirmiers et infirmières n'ont plus de convention collective depuis le 30 juin 1978 et, sept mois après avoir remis leur projet de convention, ils se retrouvent au point de départ selon la fédération. Selon cet organisme, le comité patronal n'a aucun pouvoir de négociation même si des rencontres ont lieu en raison de trois jours par semaine. Ceci entraînerait, toujours selon la fédération, des séances de pourparlers interminables et stériles qui n'ont pour seul but que de tuer le temps.

La fédération des infirmiers et infirmières du Québec, dénonce cette situation intenable alors qu'elle s'ajoute à un dépôt patronal inqualifiable qui tend à retirer, clause après clause, tout ce que la fédération a gagné depuis plusieurs années. Sur des articles aussi fondamentaux que le statut des salariés, l'ancienneté, la promotion-transfert, la reconnaissance et la liberté d'action syndicale, les procédures de règlements de griefs et arbitrages, les équipes volantes et le remplacement des absences, le comité des soins informiers, les horaires de travail, le temps supplémentaire, le congé annuel et l'indexation, les propositions patronales sont inférieures, aux conditions de travail actuelles qui ont été décrétées en 1976.

La fédération attend toujours les articles concernant le congé de maternité, la formation en cours d'emploi, le perfectionnement professionnel, le département de santé communautaire et avantages sociaux qui devaient être déposés en décembre 1978. Selon des sources gouvernementales, ce dépôt arrivera à la fin de février.

Les membres de la fédération des infirmiers et infirmières du Québec ne sont pas satisfaits de cette négociation car ces derniers pensent que se sont les administrateurs d'hôpitaux qui tentent de reprendre de plus en plus de pouvoir.

La question que se posent les infirmiers est celle-ci: que fait le gouvernement dans cette négociation, dirigée de toute pièce par des administrateurs d'hôpitaux, assoiffés de pouvoir?

LOTO-PERFECTA 6-36
17, 21, 22, 24, 26, 33
No complémentaire: 11

MINI-LOTO
Tirage 845
9 février 1979
30 séries émises
Série 16
74422

Tous les billets gagnants de $500. et $100. de la Mini sont encaissables à toute succursale de la BCN

Numéro complet de cette série gagne $50,000

Numéro complet (autres séries) gagnent $5,000

Les quatre derniers chiffres gagnent $500

Les trois derniers chiffres gagnent $100

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

Du 12 février au 1er mars

Inscription à la Commission scolaire

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe tient à rappeler aux parents, qu'ils doivent inscrire immédiatement tous leurs enfants aptes à fréquenter l'école élémentaire en 1979-80.

Les parents dont les enfants fréquentent actuellement une école de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, recevront des formules d'inscription qu'ils devront compléter et retourner à l'école.

Cependant, les parents qui prévoient un déménagement avant septembre 1979 sont priés de faire l'inscription à l'école que leurs enfants fréquenteront en 1979-80.

D'autre part, les parents dont les enfants ne fréquentent pas présentement les écoles de la Commission scolaire mais qui les fréquenteront en septembre 1979 (maternelle et élémentaire), sont priés de se présenter à l'école de leur quartier afin d'y faire l'inscription.

Cette inscription se déroulera du 12 février au 1er mars inclusivement de 14 h. à 16:30 heures... À noter que l'âge d'admission pour la maternelle est fixé à 5 ans (avant le 1er octobre) et que celui pour l'élémentaire est de 6 ans (avant le 1er octobre.) De plus, un certificat de naissance est exigé pour les élèves devant fréquenter la maternelle.

luc tétreault
robert théroux
optométristes
EXAMENS VISUELS
LENTILLES DE CONTACT RÉÉDUCATION VISUELLE
1525 Saint-Antoine Saint-Hyacinthe Tél. 773-8479

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

Dr. Marc Cusson
OPTOMÉTRISTE
EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT
1530, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-8118

Cegep

Des options contingentées, mais encore disponibles

Les étudiants qui songeaient à s'inscrire à l'une ou l'autre des huit options professionnelles dispensées par le Collège de Saint-Hyacinthe peuvent dormir en paix: aucune de ces options ne sera fermée en 1979.

Toutefois, cette bonne nouvelle est assombrie par l'annonce de contingentement dans quatre de ces options professionnelles, soit les techniques d'hygiène dentaire, de la boratoire médical, de diététique et les techniques infirmières.

La nouvelle a été confirmée lors d'une récente rencontre qui réunissait au Collège de Saint-Hyacinthe des représentants de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) et ceuc du Collège.

Etant donné les demandes du marché, on a décidé de contingenter à 25 places les options techniques d'hygiène dentaire et laboratoire médical. Pour les mêmes raisons, 15 places seulement seront disponibles en techniques de diététique et 50 en technique infirmières.

En plus du contingentement, on a également discuté lors de cette rencontre, de l'ensemble du développement du Collège et des suites à donner.

Il faut bien se dire que Saint-Hyacinthe n'est pas seule à faire face à une étude de son programme d'enseignement. Il en va de même pour tous les cégeps de la province.

Cependant, de par sa situation géographique et son orientation actuelle, le Collège maskoutain présente un cas différent des autres. C'est pourquoi une attention spéciale lui est accordée.

Vu l'orientation du Collège en techniques de la santé et la politique du ministère des Affaires sociales, il a été fortement recommandé au Collège de modifier son profil d'enseignement.

Une étude sur le développement des options professionnelles a été entreprise en collaboration avec la DGEC. Le but visé par cette étude est d'augmenter le nombre d'inscriptions de certaines options et d'aller en chercher de nouvelles.

Lors de leur visite des installations du campus, les représentants de la DGEC ont été très impressionnés par la qualité de l'équipement et spécialement par celui des textiles et du théâtre, ce qui les a amenés à envisager un essor de ces deux options.



Une rencontre se tenait récemment au Collège de Saint-Hyacinthe entre des représentants de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) et ceux du Collège. On a discuté entre autres sujets, du contingentement des options professionnelles et de l'ensemble du développement du Collège.

Le 21 février

Une journée chargée pour Claude Ryan

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, sera à Saint-Hyacinthe le mercredi 21 février prochain et il en profitera pour rencontrer la presse locale et divers organismes de la région maskoutaine.

Dès son arrivée à Saint-Hyacinthe, à 14h. 30, M. Ryan visitera les dirigeants et le personnel du Courrier de Saint-Hyacinthe, dans le cadre du 125e anniversaire du journal.

À 15h. 30, le chef du PLQ se rendra visiter l'usine Casavant et Frères et à 16h. 30, il sera reçu par les autorités municipales à l'Hôtel de Ville.

À 17h. 15, le nouveau candidat libéral pour l'élection partielle du comté d'Argenteuil accordera une entrevue exclusive sur les ondes du poste de radio C.K.B.S. et il ira ensuite rencontrer à 18h. les militants libéraux du comté de Saint-Hyacinthe à l'Auberge des Seigneurs.

M. Ryan terminera son séjour en terre maskoutaine en allant prononcer à 19h. 30 une allocution portant sur les problèmes d'actualité au Québec devant les membres de la Chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe, réunis pour un souper depuis 17h. 30 à l'Institut de technologie agricole et alimentaire.



Le chef du PLQ et nouveau candidat libéral du comté d'Argenteuil sera à Saint-Hyacinthe le mercredi 21 février et rencontrera une foule d'organismes lors de cette journée bien remplie.

$85 millions pour les soins dentaires assurés en 1979

par Louise Lamothe

Une masse monétaire d'environ $85 millions pour 1979 sera déboursée sutie à l'entente intervenue entre les dentistes et le ministère des Affaires sociales, relativement au régime de soins dentaires assurés pour les enfants de moins de 14 ans et les soins dispensés aux assistés sociaux.

Ce montant sera sans doute haussé puisque le gouvernement songe à élargir la couverture du régime aux adolescents de 14 ans dès le printemps. Lorsque les deux parties ont ratifié l'entente, le ministre Lazure a en effet louangé la ténacité, la persévérance et le sens du fair play des dentistes dans cette joute serrée, menée correctement. Le Dr Claude Chicoine, président de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, a déclaré que malgré les difficultés, le ministre des Affaires sociales, le Dr. Denis Lazure, a toujours été disponible et son attitude a favorisé un règlement négocié.

Les tarifs des actes dentaires augmentent donc en moyenne de 9% par rapport à ceux de 1974 alors que la dernière demande de hausse des dentistes se chiffrait à 15%. Les compromis ont consisté, dans une très large mesure, à réaménager la masse monétaire de $66 millions, fixée par le Conseil du Trésor et affectée au programme de soins pour les enfants.

Tout en conservant la fréquence de deux fois par année dans la dispensation des services préventifs aux enfants, les dentistes ont cependant consenti à une diminution de 34% de leurs honoraires afin de transférer les sommes épargnées par l'Etat (soit $2 millions) aux soins de restauration. Plus de $52 millions seront alloués pour les soins curatifs et $14 millions pour les soins préventifs.

Au moment global de $66 millions, s'ajoutent $3 millions à cause des nouveaux actés que contient le programme d'assurance dentaire. Cès le 9 avril, ce programme couvrira toutes les dents et même les traitements de canal.

Les dentistes ont accepté, d'autre part, que le gouvernement plafonne trimestriellement leurs revenus tirés de l'assurance-maladie à $33,250. En revanche, le Dr Lazure a accordé aux dentistes la parité de rémunération avec les médecins omnipraticiens en ce qui a trait aux honoraires fixes ou à la vacation (honoraires pour un bloc de travail de trois heures).

Pour ce qui est des assistés sociaux, ils pourront profiter désormais de toute la gamme des services diagnostiques, de restauration et de prothèse alors qu'avant, l'aide sociale y pourvoyait de façon très inadéquate. Le ministre des Affaires sociales a assuré les denturologistes qu'ils toucheraient les mêmes tarifs que les dentistes pour les prothèses dentaires des gens démunis.

En 1979, les coûts prévus pour les services rendus aux assistés sociaux totaliseront entre $13.7 à $17.2 millions selon le taux de participation atteigne 40, 45 ou 50%.

Ce tout nouveau programme dentaire s'adresse à près de 25% de la population et cela se comparerait très avantageusement à ceux des autres provinces du Canada et des Etats-Unis. L'entente doit expirer à la fin d'octobre 1979 en même temps que celles de la plupart des autres professionnels de la santé impliqués dans le régime d'assurance-maladie. Le Dr Claude Chicoine a écarté la possibilité d'un front commun.

Le 18 mars

Le ministre de l'Education à Saint-Hyacinthe

Après MM. Guy Joron et Claude Ryan, ce sera au tour du ministre de l'Éducation du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, de venir payer une visite aux gens de Saint-Hyacinthe, le 18 mars prochain.

La visite de M. Morin, invité par le Comité de parents de la régionale Yamaska, s'inscrira dans le cadre du colloque des comités d'école de la région.

M. Morin sera présent à la polyvalente Hyacinthe-Delorme, le 18 mars de 10 heures à midi et il en profitera pour présenter le plan d'action constituant le suivi du Livre Vert sur l'éducation.

Il sera notamment question lors de cette rencontre de la participation des parents dans le domaine de l'éducation.

Le rapport sur lequel porterront les débats sera publié le 20 février, mais le ministre de l'Éducation viendra le présenter aux gens de la région le 18 mars.

Médecine vétérinaire

Décès d'un éminent professeur

Un des professeurs les plus émérites dans l'histoire de l'École de Médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, le docteur Philodore Choquette, est décédé à Saint-Hyacinthe le 8 février 1979, à la suite d'une longue maladie. M. Choquette était âgé de 64 ans.

Né à Marieville, au Québec, le 16 septembre 1914, le Dr Choquette fit ses études classiques au séminaire de Saint-Hyacinthe (B.A. 1935). Il fit des études théologiques du Grand Séminaire de Mont-Laurier avant d'entrer à l'École Vétérinaire d'Oka et d'obtenir, en 1942, un doctorat en Médecine vétérinaire summa cum laude, ainsi que la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec.

Au service de la division vétérinaire du ministère de l'Agriculture du Québec jusqu'en 1945, il s'intéressa à la stérilité et à la reproduction animales et fut affecté à l'École Vétérinaire d'Oka à titre de professeur de pathologie générale et de sémiologie. En 1945-1946 et 1946-1947, il fut professeur d'obstétrique et de clinique ambulatoire durant ces deux dernières années de l'École Vétérinaire d'Oka, sise à La Trappe.

Il fut des premiers professeurs de l'École de Médecine vétérinaire de la province de Québec lorsque cette dernière fut établie à Saint-Hyacinthe, en 1947. Jusqu'en 1974, le Dr Choquette enseigna diverses matières reliées à la morphologie, à la reproduction et à la pathologie de la reproduction animale.

Il se retira de l'enseignement universitaire en octobre 1974 pour retourner au ministère de l'Agriculture, à titre de consultant en reproduction bovine au Centre d'insémination artificielle de Saint-Hyacinthe.

Le Dr Choquette fut sûrement le professeur le plus connu au sein de sa profession. Beaucoup de ses collègues ont fait appel à ses services professionnels. Homme d'une haute culture générale, son verbe intarissable et ses réparties spirituelles ont agrémenté de multiples réunions d'étudiants qu'ils considéraient déjà comme de jeunes confrères.

Gouverneur, à l'époque du Collège des Médecins vétérinaires du Québec, il fut l'un des premiers administrateurs de l'Ordre des Médecins vétérinaires du Québec. Au sein de cette corporation professionnelle, il occupa la présidence du Comité d'inspection professionnelle, en plus d'être membre du Conseil de discipline et membre du Bureau des Examinateurs.

NOUS POUVONS VOUS OFFRIR
UN CHOIX DE TRÈS BONNES VALEURS
PRODUCTIVES D'UN INTÉRÊT ANNUEL
Variant de: 10.30% à 10.60% selon l'échéance
AUSSI NOUVELLES ÉMISSIONS
10.50%
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ARGILE BLEUE
Echéant le 26 février 1989
HÔPITAL ST-VINCENT DE PAUL SHERBROOKE
Echéant le 8 mars 1985
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Echéant le 23 février 1989
L'intérêt toujours payable semi-annuellement
Autres renseignements fournis sur demande
DESJARDINS COUTURE INC.
Courtiers en Valeurs de Placement depuis 1931
1600, Boul. Girouard Saint-Hyacinthe 774-5316-17
500, Place d'Armes Montréal 842-7975-76

éditorial

Les débuts d'une longue négociation

Lentement mais sûrement, les pièces qui constitueront la mécanique de la négociation dans les secteurs public et para-public sont mis en place par les parties.

Et comme il fallait s'y attendre, le premier lever de rideau montre des positions diamétralement opposées. D'un côté, l'Etat-employeur demande de faire preuve de réalisme et présente des offres en conformité avec cette requête. De l'autre, les syndicats qui, au nom de ce qu'ils veulent être un même réalisme, déposent des exigences qui sont aux antipodes. Il serait sans doute intéressant de surveiller tout ce beau monde à l'action s'il s'agissait d'une pièce de théâtre ou de la projection d'un film de science-fiction.

Mais il n'en est rien et ce début de discussion entre l'Etat et ses centaines de milliers d'employés n'augure rien de très bon pour les mois à venir alors que les parades du début terminées, il faudra passer au coeur du débat.

En tout premier lieu, il est regrettable que le parti au gouvernement n'ait pas été en mesure de remplir ses engagements au chapitre primordial de la négociation avec ses employés.

Les expériences passées ont démontré clairement les lacunes du système en vigueur dans les relations de travail qui prévalent dans les secteurs public et para-public. La bonne volonté pour apporter des éléments de solution ne faisait pas défaut. Même qu'il était question d'avoir en main autre chose pour les négociations qui s'amorcent.

Mais la bonne volonté n'aura pas suffi et malheureusement, il faudra entreprendre cette nouvelle ronde avec des outils usés ou à peine rodés. Ce sera sans doute pour une prochaine fois... en espérant que le temps ne s'écoulera pas sans que rien ne se fasse ou presque pour assainir ce domaine capital à la vie de la société.

Le recours aux anciennes formules de conflit et d'opposition avec l'addition de quelques nouveautés certainement imparfaites parce que n'ayant pas été soumises au feu de l'action ne laisse guère de place à l'optimisme.

D'autant plus que du côté syndical, ce sont les bonnes vieilles tactiques développées avec le front commun qui auront cours.

L'écart entre les offres et les demandes est suffisant pour justifier aussi les craintes dans l'immédiat et pour le futur.

Dans l'immédiat, il est clair qu'il y aura affrontement entre les parties et c'est à se demander si ce n'est pas justement ce genre d'action que chacun recherche plus ou moins consciemment; c'est-à-dire faire un maître.

Au nom du "pouvoir de payer" de l'Etat, les offres gouvernementales sont limitatives si l'on s'arrête aux seuls chiffres présentés à ce jour mais pour avoir une vision globale de l'ensemble, il importe d'y intégrer tout le champ de la convention et non seulement certains chapitres qui frappent l'imagination. Du côté syndical, c'est encore une fois un train complet de demandes pour ne pas dire de surenchères, comme à l'époque dorée du développement, avec la volonté ferme d'utiliser tous les moyens pour obtenir raison et sans tenir compte du reste de la réalité sociale québecoise.

Le heurt de ces deux volontés ne pourra qu'aboutir à un affrontement sévère. À plus longue échéance, cette négociation est capitale car l'appauvrissement relatif de tous les citoyens pourrait être accéléré de façon dramatique si l'Etat, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'économie mais se rattachent plus à la politique, dépassait en quelque sorte de façon inconsidérée la marge de manoeuvre qu'il s'est sûrement attribuée.

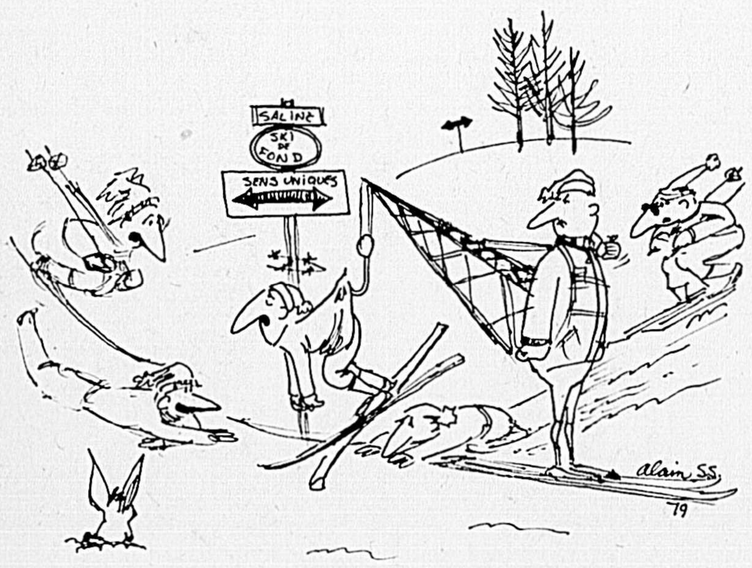
La tentation pourrait être grande de céder à la veille d'un référendum qui supporterait mal la conduite logique des choses de l'Etat en faisant abstraction du côté politique de la chose.

Déjà, un gouvernement, celui de Bourassa, a cédé à ce genre de pression et loin d'améliorer les choses, tout a vraiment commencé à se dégrader à compter de ce moment puisque tout le monde essaie de "tirer la couverture de son bord".

Cette attitude pourrait sembler de bonne guerre à certains, mais elle n'en provoque pas moins de funestes conséquences pour les couches les plus démunies de la société... sans donner satisfaction à ceux-là même pour qui elle est élaborée.

Une année chaude en perspective? Certainement et à plus d'une titre! Les premières escarmouches passées, il sera plus facile de faire la part des choses et de situer chacun à sa place sur cet échiquier qui n'a rien d'un jeu de plaisir.

Pierre Bornais



Le centre "omnidirectionnel" des Salines...

COMMENTAIRES

Un petit effort!

L'aventure 24 kilomètres maskoutain, édition 1979, organisé conjointement par le 6e Bataillon du Royal 22e Régiment et le service des loisirs de la ville de Saint-Hyacinthe, connaîtra sûrement cette année, un succès sans précédent.

L'année dernière, on se souviendra, malgré un froid sibérien, plusieurs centaines de Maskoutains avaient participé à cet événement sportif. Bien que les gens de la région n'ont pas la réputation de participer beaucoup à ce genre d'activité, l'aventure 24 kilomètres maskoutain a suscité, auprès des adeptes du ski de randonnée, un engouement sans précédent, digne de répéter l'expérience et d'augmenter la participation.

Cette année, plusieurs experts ont travaillé à améliorer le parcours afin d'allier beauté du paysage, protection de l'environnement et satisfaction personnelle à franchir un trajet de 24 kilomètres.

Les responsables de l'aventure espèrent que cette activité pourra se répéter à tous les ans et que la participation sera toujours croissante. On demande cette année aux adeptes du ski de randonnée qui désirent se joindre au groupe d'avoir 10 ans et plus, une expérience raisonnable du ski de fond et être capable de parcourir au moins 8 kilomètres, distance qui sépare les relais les uns des autres.

Cette participation de masse (expression chère au ministre délégué au Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports) entraîne inévitablement des coûts élevés d'organisation. C'est pourquoi, cette année, l'admission sera de $1 pour les participants âgés de 15 ans et moins et $2 pour les autres. Cette contribution minime couvre en partie les déboursés de cette activité de plus, les responsables de l'aventure sont allés chercher l'aide de certains commanditaires afin de combler le déficit.

Les organisateurs semblent n'avoir rien laisser de côté afin que les skieurs puissent bénéficier de tous les services possible: stationnement, relais chauffés, café gratuit, casse-croûte, premiers soins, patrouilleurs, transport par autobus des relais au chalet central.

L'aventure du 24 kilomètres maskoutain aura lieu le dimanche 18 février et on demande aux participants de bien vouloir s'inscrire dès 8 heures afin que le départ officiel ait lieu à 9 heures. On a même pensé aux retardataires et un départ aura lieu pour ceux-ci à 10 heures.

Il faut espérer que les Maskoutains se décideront à participer à cette activité mise sur pied à leur intention. Délaisser son fauteuil et son téléviseur pour quelques instants et aller passer quelques heures à l'extérieur, se remplir les poumons d'air frais, devrait être le message que les organisateurs auraient dû lancer... Alors que l'aventure gagne du terrain chaque année, on devrait s'attendre non pas à deux mille participants mais bien à dix mille... Il reste encore quelques jours, espérons que les Maskoutains sauront se décider à temps et sachent bénéficier de cette belle journée!

Louise Lamothe

EN MARGE

Quand tu nous tiens...

Aux dires de certains, encore aujourd'hui, le célèbre Cupidon continue son oeuvre et les humains que nous sommes en ont encore pour longtemps à s'amouracher de tout et de rien.

Cependant, nul besoin d'être très perspicace pour constater qu'aujourd'hui les histoires d'amour sont de moins en moins claires. Le plus souvent, la trame est quelque peu enchevêtrée. Et malgré tout Cupidon continue de frapper les coeurs les plus tendres. Mais les jeunes d'aujourd'hui, lorsqu'ils seront vieux, devront peut-être, bien malgré eux, rétablir l'ordre des choses. Les courbettes, les mots doux, les bons gestes et les cartes de bons voeux auront probablement disparu. Ne restera peut-être que l'amour de l'argent, du confort, du pouvoir...

M.R.L.

lettres OUVERTES

Intégration de l'Enfance Inadaptée (contre)

Au risque de me créer des ennemis, je dirai que je suis contre l'Intégration de ces jeunes, groupés sous l'enseigne: "Enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage". Voici pourquoi: Les enfants qui, pour maintes raisons, analysées d'ailleurs par des spécialistes psychologues et dans certains cas, psychiatres, ces enfants, dis-je, ne pouvant suivre le rythme d'apprentissage de leurs pairs, et qui, pour la plupart, troublent l'ordre général d'une classe ordinaire, doivent nécessairement faire l'objet d'une attention spéciale, individuelle et bien comprise de la part de leurs éducateurs.

Dans les milieux de formation, on avait noté depuis nombre d'années, que les sujets mal adaptés requièrent une approche différente de celle qui s'adresse à l'enfance régulière, et on avait résolu de grouper ensemble les sujets pouvant s'épanouir davantage en limitant le nombre par classe, et en leur fournissant une aide plus individualisée et plus soutenue.

On a sûrement été en mesure de constater les efforts louables de nombreux professeurs qui se sont résolument attablés à la tâche, se sont recyclés d'une façon remarquable par des sacrifices de temps et d'énergie après les journées d'enseignement, afin de parfaire des études pertinentes à leurs nouvelles tâches.

Or, il y a présentement dans nos rangs, un bon nombre de professeurs particulièrement voués à l'Enfance difficile. Ils travaillent ardemment à apporter les correctifs adéquats, selon chacune des personnalités qui leur sont confiées. Des progrès plus qu'attendus dans nombre de cas, ont été enregistrés et l'on continue à observer des améliorations notoires dans ce monde changeant qu'est l'Enfance en difficulté.

Il reste néanmoins le point de vue des administrateurs qui ont peut-être constaté un abus dans la sélection des sujets pouvant faire l'objet d'une attention particulière.

En effet, au rythme actuel de sélection, un document ministériel prévoit 70,000 enfants classés comme inadaptés, et que l'on devra graduellement réintégrés au secteur régulier d'ici deux ou trois ans. Naturellement, je suis d'avis que parmi ce nombre effarant d'enfants difficiles, l'on puisse en diriger sans trop de heurts un certain nombre vers les classes régulières. Quels critères utilisera-t-on pour attirer au régulier tel ou tel sujet plutôt que tel autre? Quel professeur sera heureux de dispenser son enseignement à un groupe de 28 à 30 enfants, où il se trouve deux ou trois agents perturbateurs?

C'est le retour à l'ancien système que l'on souhaite?

(Suite à la page 5)

N.D.L.R.:

Le Courrier publie, avec plaisir, les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit aussi donner les informations relatives à son nom au complet, adresse et numéro de téléphone afin de faciliter toute communication si nécessaire. Le Courrier se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Faire parvenir toute correspondance à: Lettres des lecteurs, C.P. 340, Saint-Hyacinthe.

le courrier DE SAINT-HYACINTHE
fondé en 1853

Hebdomadaire, le seul journal imprimé et publié à Saint-Hyacinthe le mercredi matin de chaque semaine par **La Cie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe Ltée**, sise au 655 de la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Président: Denis Chartier
Directeur et rédacteur en chef: Pierre Bornais
Journalistes: Alain Rodier, Marielle Raîche, Louise Lamothe, Louis Norris (éditorialiste), J.-Marie Fontaine (sports)
Collaborateurs: Juliette Lassonde (recettes), Gabriel Meunier (Acton Vale)
Photographe: Raymond Bélanger
Directeur de la publicité: Gérard Côté
Publicitaires: Réal Brodeur, Paul Paradis
Directeur du tirage: Luc Sylvestre

Atelier syndiqué

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec

(c) 239971

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 0418

Abonnement:
Camelot: .40 la semaine
$20.00 par année.
Poste: Au Canada $18.60 par année
aux Etats-Unis $30.00 par année

Toute reproduction des annonces ou informations est interdite.

opinion
LIBRE

Une mise au point qui s'impose

par Jean-Paul Grimard

À la fin de la séance du conseil de ville le 5 février dernier, le conseiller Jean-Louis Morin, dans une envolée oratoire de plusieurs minutes, a fustigé les conseils précédents pour à la fin suggérer à ses collègues de couper des dépenses au niveau des loisirs sous prétexte que ces argents profitent à un très faible pourcentage de la population.

Bien qu'à la période des questions j'aie promis aux membres du conseil qu'à la prochaine assemblée j'apporterais les chiffres qui justifieront le bien fondé du budget des loisirs, je ne pouvais laisser passer sous silence cette dénonciation gratuite qui ne rend pas justice aux permanents (qui sont des employés municipaux monsieur Morin) qui travaillent dans un but communautaire, en faisant beaucoup plus d'heures que du 9 à 5, et qui ne rend pas justice également aux très grands nombres de bénévoles qui se dévouent eux aussi sans compter leur temps au bien-être physique et moral de leurs concitoyens.

Un devoir:

Dans une ville comme la nôtre, nous avons le devoir de faire face à ce phénomène qu'est le loisir, qui prend de plus en plus d'ampleur et nous devons fournir à la population toutes les facilités qu'exigent la retraite et le temps libre. Pourquoi monsieur Jean-Louis Morin ne demande-t-il pas aux citoyens de son quartier s'ils sont consentants à ce qu'il n'y ait plus de loisirs municipaux dans leur secteur?

Les municipalités engagent des sommes d'argent de plus en plus importantes et de ce fait, elles doivent veiller à ce que tout cet argent soit réparti le plus équitablement possible pour le bien-être de tous les usagers, et contrairement à beaucoup d'autres domaines, le loisir n'est pas l'apanage de seulement quelques individus ou d'une seule classe sociale.

Le rôle du loisir:

Bien au contraire, le loisir est le point de rassemblement qui permet à tant de gens de se rencontrer, d'échanger, de fraterniser ou de mettre en commun des ressources qui existent, et où on y découvre des hommes et des femmes dont la préoccupation sociale leur permet de donner leur pleine mesure et de se dévouer bénévolement à une cause dans laquelle ils croient.

Il est bien évident que lorsqu'on mentionne le chiffre de $1,000,000 comme budget opérationnel accordé aux loisirs chez-nous, c'est une somme qui saute aux yeux et qui peut faire peur à certains qui sont moins avertis.

Les vrais chiffres:

Mais, quand on lance un chiffre comme celui-là et qu'on ne mentionne pas qu'il y a des revenus qui totalisent près de $500,000, c'est je crois, mal informer la population et tenter de créer un certain malaise parmi ses collègues et parmi les citoyens qui croient à l'utilité d'un service comme celui des loisirs qui, en même temps qu'il dispense une quantité plus qu'appréciable de services, permet également à treize personnes, des citoyens, de gagner honorablement leur vie et celle de leur famille.

Si on veut pousser le jeu des chiffres, nous pouvons donc dire que les loisirs chez nous, dépensent seulement 50% de leur budget, ce qui est impossible de faire avec les autres services municipaux.

... et les vraies choses:

Avant de dire ou de crier que les loisirs coûtent trop chers pour le nombre de participants, qu'on fasse seulement un saut le samedi et le dimanche au parc Les Salines et qu'on se rende compte de visu du nombre de personnes, d'amateurs qui utilisent ce service. Avant de dire ou de crier que les loisirs coûtent trop chers, qu'on se rende dans chacun des secteurs et qu'on voit le nombre de nos concitoyens qui suivent des cours de toutes sortes et qui en retirent une satisfaction personnelle et combien importante.

Une foule d'activités sont pratiquées ici chez nous, dans notre ville, et le service des loisirs en collaboration avec les élus qui croient au loisir, ont négocié des ententes avec les autorités scolaires locales et les autorités collégiales pour que toute la population puisse utiliser toute cette infrastructure que nous nous sommes donnée au cours des années.

La consultation:

De plus, la direction du service des loisirs et les élus qui croient au loisir, ont très bien compris que la culture dans son ensemble, la forme et le contenu du loisir ne doivent pas être imposés d'en haut, et c'est pour cette raison qu'ils acceptent que le dynamisme du milieu, les besoins et les aspirations des personnes et la solidarité communautaire sont les criètes qui, façonnent la politique du loisir dans notre ville.

Un pré-requis:

La mise en place d'une politique logique du loisir dans une ville comme Saint-Hyacinthe, exige que les élus les premiers comprennent ou au moins, qu'ils fassent un effort pour comprendre que le temps libre et la retraite doivent être un des moments les plus propices à la réalisation de soi et que garder une population en activité est bien plus rentable et beaucoup productive qu'une population amorphe qui se noie dans l'inertie.

Les loisirs ont fait découvrir tout le potentiel qui n'était pas utilisé chez les retraités, et la création des clubs d'âge d'or ont permis de connaître des gens qui ne demandaient pas mieux que se dévouer pour les autres et de se rendre utiles à la société tout en mettant fin à cette anxiété qui s'emparait d'eux à la fin de leur vie de travail. Le Service des Loisirs a un animateur à plein temps qui rend service aux clubs d'âge d'or et qui s'occupe également du domaine culturel.

Le même principe s'applique au niveau des sports, au niveau des secteurs, au niveau de l'équipement et au niveau du secrétariat. L'utilité d'un service des loisirs ne se perçoit pas au fur et mesure de ses actions, mais plutôt au fur et à mesure de ses résultats. Avant de dire ou de crier que les loisirs coûtent trop chers, qu'on prenne la peine de s'informer de ce qui se passe chez nous. C'est un conseil que monsieur Jean-Louis Morin m'a donné le 24 janvier dernier et que j'ai mis en pratique.

Un bel exemple:

Les loisirs à Saint-Hyacinthe se fixent de plus en plus dans des structures qui font l'envie de plusieurs, et tout ceci grâce à la collaboration qui s'est établie entre le conseil de ville, (du moins ceux qui y croient) le service des loisirs et les bénévoles. Le conseil de ville a consulté ceux qui oeuvrent dans le domaine du loisir, et nous savons maintenant d'une façon certaine qu'il désire autant que nous que toute la population en profite le plus possible.

Conclusion:

L'orientation et la politique que le conseil de ville, en collaboration avec tous les intéressés est à se donner, tiendra compte de tous les facteurs, de tous les critères énumérés précédemment, ce qui permettra d'atteindre l'objectif majeur, c'est-à-dire, la participation de notre collectivité et son épanouissement dans un milieu qui est le sien.

Ceci encouragera notre collectivité à exprimer et à développer son goût, son identité culturelle et elle pourra utiliser toutes ces facilités mises à sa disposition et qu'elle paie avec ses taxes.

Si nous arrivons à conserver notre population active et vigilante, un demi million de dollars pour 40,000 de population représent $12.50 per capita. Est-ce trop cher?

Assemblée "Générale" du Comité des Citoyens de l'Assomption

Résolutions peu fracassantes... mais pertinentes

À la suite de la parution d'une critique pour le moins sévère de l'Assemblée du 30 janvier 1979 à l'Ecole Assomption, et considérant que les faits avaient été rapportés trop souvent d'une façon erronée, le Comité des Citoyens présente certaines corrections dans le but de rétablir les faits et de rendre aux citoyens présents à cette réunion le respect qui leur est dû.

Il est entendu que notre intention n'est pas de déclencher un débat sur la question. Cette lettre sera la seule à être publiée au sujet de cette assemblée.

Le journaliste insiste tout au long de sa critique sur le fait que l'évaluateur municipal était absent. Il a cependant oublié de mentionner certaines présences importantes, telle que celle de notre député provincial, Monsieur Fabien Cordeau qui, parmi ses réalisations, a décroché un octroi de $20,000 pour défrayer le coût du pavage de 20 pieds sur la rue Yamaska, évitant ainsi un déboursé supplémentaire aux propriétaires riverains. Deux autres présences furent aussi oubliées: celle du directeur municipal, Monsieur Georges Darveau et celle du représentant des Services Techniques, Monsieur Robert Granger, qui nous ont apporté des éclaircissements sur différents sujets et qui méritent que l'on mentionne leur présence.

Nous tenons à expliquer que cette soirée dite "annuelle" a nécessité de la part des 9 directeurs formant l'Exécutif du Comité des Citoyens, une étude sérieuse et des rencontres régulières. Après avoir approfondi le dossier du nouveau rôle d'évaluation municipale, il nous est apparu clair que l'évaluateur avait respecté la loi, provinciale au niveau de l'élaboration et de la présentation de ses données. Pour la sélection de nos invités, nous avons procédé de la façon suivante. Comme nous avions besoin de représentants municipaux, nous avons invité Monsieur le Maire et les deux conseilleurs municipaux représentant notre quartier, Monsieur Jean-Louis Morin et Monsieur Marcel Morin, de même que Monsieur Claude Lussier qui s'était opposé au rôle lors de son dépôt au Conseil Municipal. Du côté provincial, nous avons invité Monsieur Fabien Cordeau, député, et Monsieur Guy Tardif, ministre des Affaires Municipales, lequel nous semblait être le meilleur interlocuteur face à une politique relevant du Gouvernement Provincial. Nous n'avons invité aucun employé au service de la Municipalité ou du Gouvernement Provincial. En recevant l'ordre du jour de l'assemblée, les deux gouvernements, municipal ou provincial, ont décédé au choix des personnes ressources qui seraient les plus aptes à fournir les informations relatives aux sujets traités. De plus, même si nous avions de nous même demandé à l'évaluateur de participer à notre rencontre, nous croyons qu'il aurait été injuste de jeter en pâture une personne qui n'a fait qu'appliquer une loi. Permettez-nous de vous rappeler que nul, lors de l'assemblée, n'a critiqué la personne de l'évaluateur. On questionna sur sa fonction, sa façon de travailler, mais tout cela dans le sens d'une recherche objective, en respectant sa personne.

Puisque nous étions à une assemblée d'information, nous ne comprenons pas la surprise des soi-disant observateurs, parce que les gens questionnaient et s'informaient. Cette réunion se voulait démocratique. Il n'y avait pas lieu de juger et de sous-estimer les intervenants si des questions se répétaient. C'est peut-être que l'on n'avait pas reçu une réponse suffisamment claire et, dans un esprit de recherche positive, on insistait. Toutefois, il semble que l'assemblée devait présenter un certain intérêt puisque les quelques 200 personnes qui y assistaient sont demeurées jusqu'à la fin.

Nous tenons à souligner que les citoyens ont accepté l'augmentation de près de 10% du budget de fonctionnement de la municipalité. Cependant, ces derniers comprennent difficilement que leur compte de taxes présente une hausse de 25%.

Une intervention fut rapportée de façon plutôt exagérée. Un citoyen suggéra que l'égout pluvial soit installé en même temps que l'égout sanitaire lors de l'exécution des travaux au cours d'eau Giard. Cette suggestion très positive fut énoncée dans le but d'éviter des frais à la municipalité: comme l'excavation devra être faite pour l'installation de l'égout sanitaire, on pourrait installer le pluvial en même temps.

Depuis plus de 5 ans, les citoyens du Secteur Assomption rencontrent régulièrement leurs élus. Comment penser que ces gens ne savent pas que les services dispensés par la municipalité coûtent cher?

Notre discussion sur le rôle d'évaluation ne s'est pas soldée par l'adoption de la résolution énoncée par le journaliste, à savoir: une plainte collective contre les autorités municipales à cause de la hausse du rôle d'évaluation pour les maisons unifamiliales. Les informations ayant démontré clairement que le rôle était le résultat de l'application d'une loi provinciale, il fut proposé par Monsieur Jean-Paul Gagné, secondé à l'unanimité, la résolution suivante:

1- Que notre député, Monsieur Fabien Cordeau, fasse tout en son pouvoir pour faire modifier la loi de l'évaluation foncière afin de la rendre plus équitable pour tous les payeurs de taxes.

2- Que le Conseil Municipal fasse toutes les pressions nécessaires afin de faire changer la loi provinciale sur l'évaluation foncière.

3- Que le Comité des Citoyens de l'Assomption fasse toutes les démarches et les recherches nécessaires pour avoir recours de façon collective afin de faire modifier la loi provinciale sur l'évaluation foncière, et qu'une réunion générale soit tenue entre le 15 et le 30 mars pour rendre compte des possibilités.

Concernant le stationnement étagé, nous n'avons pas remarqué qui et quand, lors de notre réunion, a annoncé la prochaine assemblée d'information de la Plaza Maskoutaine. Toutefois, nous avons adopté deux (2) résolutions à ce sujet:

1- Que la Municipalité se retire complètement de ce projet.

2- Que la Municipalité étudie toutes les façons d'en arriver à une meilleure utilisation des stationnements actuels, comme, par exemple, le système de stationnement clôturé, avec accès contrôlé.

Finalement, nous tenons à remercier tous les citoyens qui se sont présentés à cette assemblée. Veuillez croire que votre démarche est beaucoup plus valable que certains l'ont laissé entendre. Collectivement, nous avons démontré notre désir d'améliorer notre sort.

Merci au Courrier de Saint-Hyacinthe d'avoir parlé de nous et de nous avoir laissé la possibilité de présenter ces quelques corrections.

Gilles Létourneau
Pour le Comité des Citoyens du Secteur Assomption.

Intégration de..

(Suite de la page 4)

Alors, que l'on nous foute la paix avec un régime où les professeur est considéré comme un pion dans un échiquier, que l'on promène au gré d'un ordinateur en haut, en bas, à gauche ou à droite d'un édifice où les classes sont considérées par maîtres et étudiants comme autant de cages d'où chacun a hâte de sortir!...

Bien sûr, on a cru bien faire en bâtissant ces locaux numérotés. On a voulu loger les services aux étudiants sous un même toit. On a en même temps développé l'insouciance, le manque de motivation, la mollesse chez plusieurs qui ne croient plus à l'effort du sacrifice pour vaincre les difficultés, au travail ardu pour réussir.

À l'exemple du contraire cependant, je citerai ici une petite école qui a fait des merveilles avec des jeunes en difficulté, et qui continue à faire, je dirai des miracles, avec des enfants handicapés de bien des façons. Je veux parler de l'école Marie-Rose de Beloeil. Son directeur Yvan Côté, supporté par une équipe dynamique fort spécialisée, continue à produire des performances extraordinaires sur tous les plans avec sa clientèle. Là, on tâche de dépister les cas difficiles dès qu'ils se manifestent; on étudie ces cas et on établit un concensus sur la méthode à employer comme correctif.

Les éducateurs à Marie-Rose, appliquent en bonne part les méthodes prêchées par un éminent professeur, sensori-motricien, M. Normand Houle, venu spécialement dans notre région, pour former des équipes d'éducateurs à l'application, chez les plus jeunes, des méthodes préconisées par son école.

De telles méthodes ont fait leurs preuves aux États-Unis, plus particulièrement à l'"American Adacemy for Human Development de Philadelphie, où Doman-Delacato ont fait école.

Déjà ici, plusieurs jeunes sujets ont progressé d'une façon incroyable. Donc, au sujet des catégories d'enfants inadaptés, il serait plus qu'utile d'obtenir l'avis des personnes concernées avant de procéder aux modifications de définitions projetées par le ministère de l'Éducation.

Quant au fait que le ministère n'obligera plus les commissions scolaires à identifier des enfants venant du secteur d'inadaptés, comment fera le professeur pour se défendre si on lui refile plusieurs de ces cas, et que le fait se déclare après l'entrée en fonction des groupes? Aura-t-il des recours? D'où tiendra-t-il ses preuves, advenant qu'il veuille faire machine arrière et récupérer des sujets réguliers? Cette politique ne m'apparaît point à l'exemple d'une politique de bon augure, et je crois refléter du même coup l'opinion de plusieurs de mes camarades. Je suggère fortement que le suivi des dossiers de tels étudiants vs leurs futurs enseignants se fasse un peu avant l'ouverture des classes, afin que des mesures particulières soient envisagées en temps opportun, après l'étude des dossiers.

Ces réplexions pourront faire l'objet d'un débat, si désiré et je suis en mesure de soutenir mes idées, si tel est le désir des intéressés.

Annette Be Bouvier, prof. à l'enf. inadaptée.



nouvelles RÉGIONALES

Poulin & Frères annule deux fois dans la Ligue de Ballon-balai O'Keefe

Les porte-couleurs de Re-Sport décrochaient une 14e victoire de la saison en disposant de l'équipe Sainte-Hélène 5 à 1 dans une joute présentée dimanche 11 février 1979 dans la ligue de Ballon-balai O'Keefe.

Raynald Beauregard marquait deux filets. Les autres allaient à Claude Marchessault, Michel Saint-Pierre et Michel Plante. Yves Saint-Laurent récoltait trois mentions d'assistance. L'unique filet des perdants étaient l'oeuvre de Denis Gazaille aidé de Bernard Gaudreault et Jacques Charpentier.

Roger Lemay construction l'emportait 3-0 sur l'équipe Construction G. Bazinet pour un 29e triomphe. Les joueurs Denis Borduas, Normand Beauregard et Maurice Daigle trouvaient le fond du filet.

Saint-Marcel remportait un gain de 3 à 1 sur le club Saint-Bernard. Gilles Lessard, Mario Brouillard et Jacques Marquette contribuaient à la victoire avec un but et une passe chacun. Sylvain Daigle apportait l'unique réplique en faveur du Saint-Bernard.

Les formations Maison du Bricoleur et Poulin & Frères excavation, annulaient 1-1. Yvon Deslauriers marquait le filet pour Poulin & Frères tandis que Gilles Bazinet répliquait pour la Maison du Bricoleur.

Les trois filets de Yvon Deslauriers procuraient un point général au classement des équipes à Poulin & Frères excavation, suite à une joute nulle de 4-4 devant la formation de Sainte-Hélène dans un match présenté vendredi 9 février 1979 dans la Ligue de Ballon-balai O'Keefe au Pavillon de la Jeunesse.

L'autre compteur était Mario Beauregard. Les buts de Sainte-Hélène allaient à Bernard Gaudreault, Ben Leclair, Claude Lussier et Denis Gazaille.

Saint-Marcel remportait une 21e victoire de la saison en disposant de la Maison du Bricoleur au compte de 2 à 1. Jacques Marquette et Laurent Brouillard trouvaient le fond du filet. Gilles Bazinet évitait le blanchissage à son équipe.

Les équipes Construction G. Bazinet et Saint-Bernard annulaient 2 à 2 dans un autre match. Les joueurs Lionel Moreau et Gaston Dore marquaient les buts de l'équipe Bazinet. Sylvain Daigle et Michel Arsenault répliquaient pour le Saint-Bernard.

Roger Lemay construction triomphait de Re-Sport 5 à 2 pour une 28e victoire de la saison. Normand Beauregard dirigeait l'offensive avec trois buts. Mario Beauregard brillait avec un but et quatre passes. Gérard Savoie marquait l'autre. Denis Borduas récoltait trois aides.

Position des équipes
en date du 12 février 1979

	G	P	N	Pts
R. Lemay	29	1	2	60
Saint-Marcel	22	8	3	47
Ent. Leblanc	19	9	4	42
Const. Bazinet	17	10	5	39
Re-Sport	14	12	6	34
Maison Bricoleur	6	24	3	15
Sainte-Hélène	3	25	4	10
Poulin & Frères	4	26	3	11

Marieville

On signe chez Coq d'Or

Après plus d'un an de démêlés de tous genres, une première convention collective de travail a été ratifiée entre la Conserverie Coq d'Or, de Marieville, et ses employés syndiqués.

Au chapitre des salaires, la convention collective, signée le jeudi 1er février, comporte une première augmentation générale de $0.63 l'heure rétroactive au 21 septembre 1978, et une autre augmentation de $0.50 l'heure au 21 septembre 1979.

Le nouveau contrat de travail qui viendra à échéance en septembre 1980 prévoit également 10 jours de congés fériés payés par année, 2 journées de maladie et une semaine normale de travail fixée à 39 heures.

Mais l'obtention de ce contrat de travail a donné lieu à toute une série de tracasseries, selon la CSN à laquelle est affilié le Syndicat des employés de Coq d'Or de Marieville.

Quatre jours après la requête en accréditation, présentée le 27 janvier 1978, la partie patronale congédiait une quinzaine d'employés. La puissante organisation syndicale des Teamsters allait ensuite tenter à deux reprises de s'installer dans la conserverie.

Pour démêler cet imbroglio, un vote d'allégeance syndicale était tenu le 11 septembre 1978, vote remporté par le syndicat CSN par la marge de 17 à 15.

Finalement, l'assemblée générale des employés syndiqués acceptait les offres patronales le 22 décembre 1978 et la convention collective était signée le 1er février 1978.



Club optimiste Saint-Dominique

Le vendredi 2 février avait lieu à Saint-Dominique des activités sur glace pour les jeunes de 5 à 14 ans. Ces dernières étaient organisées par le club optimiste, à l'occasion du carnaval des loisirs de cette paroisse. De nombreux enfants ont participé aux jeux dont voici les gagnants. Sur la photo (de gauche à droite), M. André Martin, président du club; Mario Adam, gagnant; Marie-Hélène Lapalme, gagnante et Camille Lacoste, responsable de cette activité.

Saint-Césaire:

C'est reparti, l'Expo de S.-Césaire!

(ADP) Pour une 5e année consécutive, l'exposition industrielle, commerciale et artisanale sera présentée les 26-27-28 et 29 avril courant, à l'aréna Guy Nadeau, de Saint-Césaire.

Une fois de plus, les organisateurs ont misé sur la qualité de la présentation offerte par les marchands et les commerçants de la région, qu'ils invitent par la même occasion à réserver sans tarder, l'un des 80 emplacements mis à leur disposition.

Les visiteurs auront également l'avantage de se divertir agréablement puisque l'on pourra assister au spectacle de la troupe folklorique Garoulou, de Fernand Gignac et de ses musiciens et enfin, le dimanche soir, l'on pourra entendre la super vedette no 1 de l'année, l'inimitable Dominique Michel.

Un défilé de mode sera présenté le soir de l'ouverture de l'exposition, le jeudi 26 avril.

Une nouvelle disposition des kiosques apportera du renouveau tant pour les exposants que pour les visiteurs.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer.



Sur la photo, dans l'ordre habituel, première rangée, M. Marcel Gervais, président du comité organisateur, Mlle Francine Gendron, secrétaire et Mme Estelle Gendron, responsable du comité des Communications. Debout: messieurs Alain Bellavance, du comité de sécurité, Marcel Leroux, comité des finances, Armand Lussier, Yves Bienvenue, tous deux responsables des installations techniques, Marcel Beauregard, responsable de la location des kiosques, Pierre Bourassa et Mme Isabelle Bourassa, du comité des communications. N'apparaît pas sur la photo, MM. Gilles Forand, comité de sécurité et Marcel Ostiguy, comité des finances.
Photo Anita D. Paquette



RAPPORT D'IMPÔT
Personnel, cultivateur, petite entreprise
SERVICE RAPIDE
YVES LAGANIÈRE
111 Des Patriotes
Saint-Denis sur Richelieu
Rés. 787-2355
Bur. 773-8518
NORMAND BEAUREGARD
538 rue Raygo
La Présentation
Rés. 796-2058
Bur. 795-3371
793-2242

J'AI REDÉCOUVERT LE
RESTAURANT L'héritage
AIME ENCORE
PLUS
Pour vos réservations
372 - 4470
Restaurant
et bar salon
1092 rue Principale
Granby

Attention - Arrêt
"Cà se passe chez nous"
Stop
Expo Saint-Césaire
26 - 27 - 28 - 29 avril
80 KIOSQUES DISPONIBLES
AUX INDUSTRIELS, COMMERÇANTS, ARTISANS
Réservez immédiatement avec: MARCEL BEAUREGARD
Tél.: 469-3108
Faites vite, les kiosques s'envolent rapidement.

20 %
DE RABAIS
SUR LES
ANNONCES
CLASSÉES
AU COMPTANT
$2.00
AU LIEU DE
$2.50

PORTES INTÉRIEURES/
RAMPES EN CHÊNE
Cadrages et plinthes
Planchers préfinis
en bois franc
Moulures assorties
Tout pour la rénovation
et finition intérieure



BOISERIES RAYMOND INC
SALLE DE MONTRE
9500 Maurice-Duplessis
Montréal
326-2202
CATALOGUE COULEUR
GRATUIT

Echos du carnaval de Saint-Antoine

Les activités du carnaval d'hiver des loisirs Saint-Antoine-sur-Richelieu se poursuivent en fin de semaine. Le samedi 17 février, à 20 heures 30, il y aura la remise des trophées du tournoi de ballon-balai, suivie d'une soirée dansante. L'admission sera de $2.50 par personne.

Le dimanche 18 février, ce sera une journée de plein air alors qu'à 8 heures, il y aura pêche sur glace; à 10 heures, clinique de ski de fond et 13 heures, randonnée de ski de fond pour les adultes.

Les festivités reprendront le vendredi 23 février alors qu'il y aura du patinage libre.

Le samedi 24 février, une exposition artisanale ouvrira ses portes de 10 heures à 17 heures. À 14 heures, les amateurs de ballon-balai auront droit à un défi-activité...

Le samedi 3 mars, le bal du couronnement de la 15e reine des loisirs aura lieu à 20 heures. Il y aura de plus le tirage d'une automobile. L'admission sera de $3 par personne.

OSE Opération Solidarité Economique

cégep
(enseignement régulier de jour)
LE 1er MARS 1979
est la date limite pour présenter une demande d'admission pour la
SESSION "AUTOMNE 1979"
dans l'un des cégeps suivants:
Ahuntsic
André-Laurendeau
Bois-de-Boulogne
Bourgchemin:
Campus de Drummondville
Campus de Saint-Hyacinthe
Campus de Sorel-Tracy
Édouard-Montpetit
Joliette
Lionel-Groulx
Maisonneuve
Montmorency
Rosemont
Saint-Jean-sur-Richelieu
Saint-Jérôme
Saint-Laurent
Valleyfield
Vieux Montréal
John Abbott
I.T.A.A.
Pour obtenir les formulaires, veuillez vous adresser à votre école, à l'un de ces cégeps ou au:
Service Régional d'Admission du Montréal Métropolitain
C.P. 70, Succursale Bourassa,
Montréal, Québec, H2C 3E7
SRAM

nouvelles RÉGIONALES

Opération comté Verchères

Quelque 41 organismes de loisirs du comté de Verchères se sont partagé, pour l'exercice financier 1978-79, la somme de $22,384.00 allouée au député de Verchères, Jean-Pierre Charbonneau, par le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

C'est dans le cadre du programme "Opération-comté" que le ministre Claude Charron a accepté toutes les recommandations formulées par M. Charbonneau pour les divers organismes oeuvrant dans le domaine des loisirs qui avaient présenté une demande l'automne dernier.

Appelé à comenter la façon dont ces sommes d'argent ont été attribuées, le député de Verchères a expliqué que chaque organisme a été tenu de remplir un questionnaire élaboré sur son fonctionnement, la variété de ses activités, le nombre de membres, la population desservie etc.

C'est en fonction des réponses et des précisions fournies dans ces questionnaires, que M. Charbonneau a réparti le plus équitablement possible les subventions, compte tenu du grand nombre de demandes et du budget, malgré tout limité.

En voulant préciser la nature des organismes retenus, Jean-Pierre Charbonneau a mentionné que:

12 services de loisirs municipaux se sont partagé la somme de $12,184.00; 12 clugs de l'Age d'or... $4,700.00; 8 A.-F.E.A.S. et Cercles de Fermières... $2,600.00; 9 associations diverses... $2,800.00

"Je suis bien conscient qu'il s'agit là dans l'ensemble de petits montants d'argent, toutefois, j'ose espérer que les organismes bénéficiaires utiliseront ces fonds publics pour qu'ils aient le maximum d'impact positif dans leur milieu respectif."

Ce programme a été mis sur pied, non pas pour subventionner entièrement les activités des organismes locaux de loisirs ou diverses activités socio-culturelles mais plutôt, pour souligner l'importance du travail accompli par ces organismes dans leur localité.

Le député de Verchères a tenu malgré tout à préciser que, comparé à l'an dernier où il avait raçu $17,000. pour ce programme, plus de $5,000. supplémentaire ont permis à 8 organismes additionnels de bénéficier de cette enveloppe budgétaire cette année.

Voici quelques organismes qui recevront une subvention:

Loisirs Saint-Denis Inc., $1,000.; Loisirs Saint-Charles Inc., $1,000.; Comité des loisirs de Saint-Roch, $900.; O.T.J. Desnoyers Inc. (Sainte-Madeleine), $1,100.;Les loisirs de Verchères INC., $1,200.; Loisirs Saint-Antoine Inc., $1,000.; Comité des loisirs de Contrecoeur, Secteurs est-ouest, $1,300.; Loisirs aux Quatre Vents (Saint-Mathieu de Beloeil), $1,000.; Loisisrs Saint-Marc, $684.; Club de l'Amitié Age d'or de Beloeil, $500.; Club de l'Age d'or Contrecoeur Inc., $400.; Club Age d'or de Saint-Antoine, $350.; Club d'Age d'or de Saint-Charles, $350.; Club d'Age d'or de Saint-Denis, $450.; Club d'Age d'or de Mont Saint-Hilaire, $400.; Club d'Age d'or de Sainte-Madeleine, $300.; Club d'Age d'or Varennes Inc., $450.; Club Age d'or de Verchères, $400.; A.-F.E.A.S. Saint-Denis, $400.; Cercle des Fermières de Beloeil, $400.; Cercle des Fermières de Contrecoeur, $300.; Cercle des Fermières Saint-Marc, $300.; Cercle des Fermières de Varennes, $300.; 61ième Meute de Verchères, $400.; Scouts de Contrecoeur, $400.; La compagnie de danse Tournifolie, $200.; Compagnie de Théâtre Les Carcans Inc., $400.; Familles monoparentales Beloeil & Saint-Hilaire, $300.; Les mouvements des Jeannettes, $350.; Association parents et amis des scouts de Mont Saint-Hilaire, $200.; Marrons d'or de la Vallée du Richelieu enr., $150.

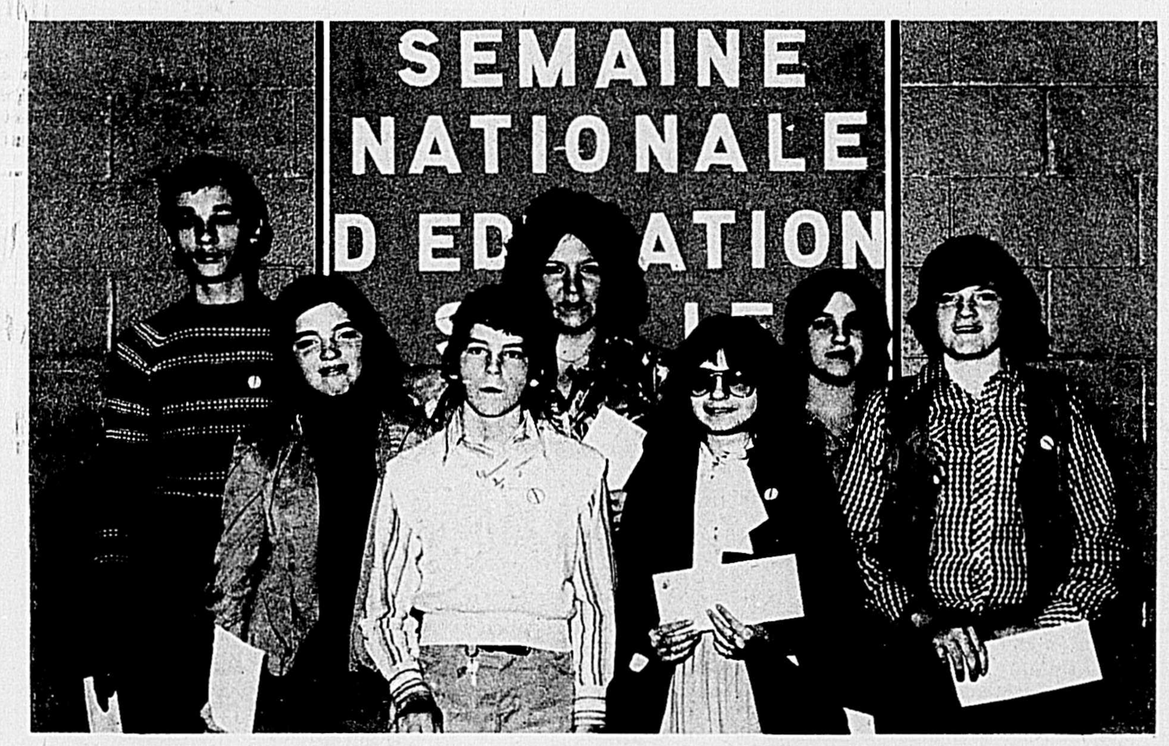


Assemblée Optimiste, zone 24

L'assemblée mensuelle des clubs Optimistes de la zone '24 s'est tenue cette fois au Restaurant Bryant, à Marieville.

Ces réunions regroupant des présidents, des secrétaires et autres dirigeants des clubs Optimistes de la zone, ont pour but de maintenir les bonnes relations inter-clubs et facilitent la motivation dans l'organisation des activités, suivies de près par le lieutenant-gouverneur de la zone, M. Gilles Benoît.

Chaque président, à tour de rôle, donne un compte-rendu des activités passées et à venir. L'on retrouvait à ce souper, M. Gilles Benoît, lieutenant-gouverneur de la zone 24, M. Denis Lavigne, président du club de Marieville, l'hôte ce soir là, Florent Plante, président du club de Saint-Mathias, Marc Fournier, vice-président du club Optimiste, Rougemont, en l'absence du président Jean-Paul Rathé, en vacance à Haïti, Jean H. Leroux, président du club Saint-Césaire, le dernier né de la zone, Michel Ménard, président du club Sainte-Angèle, où se teniat l'assemblée le mois précédent, et Daniel Morier, président du club St-Jean-Baptiste.



Lors de la Semaine nationale d'éducation sur le tabac, les élèves du secondaire I de la Polyvalente P.G. Ostiguy de Saint-Césaire, ont participé à un concours d'affiches anti-tabac, organisé par le service de santé de l'école, via les cours d'art plastique, donnés par M. Yves Steinmetz.

Cette campagne avait pour but de sensibiliser la population étudiante sur le dommage qu'il cause à la santé, (intoxication) en s'adonnant à l'usage de la cigarette et du tabac sous toutes ses formes.

Les gagnants se sont mérités des prix en argent.

Nous reconnaissons dans l'ordre habituel; Daniel Massé, 5e; Sylvie Bienvenue, 3e; Claude Malouin, 2e; il a reçu un prix de $10, Mlle Francine Bouliane, infirmière au service de Santé, Marie-Claude Viens, 1er prix, elle a reçu $15.00, Geneviève Ménard et Christian Ménard, respectivement 6e et 4e places avec des prix de $5.00.
Photo Anita D. Paquette

Nominations à l'Association touristique régionale Richelieu Rive-Sud

L'Association touristique régionale Richelieu Rive-Sud a procédé récemment à l'engagement d'un coordonnateur et d'un coordonnateur-adjoint à titre permanent qui veilleront à assurer une liaison constante avec le milieu touristique.

M. Daniel Racine a toujours été associé au domaine du tourisme. Géographe de formation, il détient un diplôme universitaire de 1er cycle de l'Université de Sherbrooke; il s'est concentré en Aménagement touristique avec une incursion dans le monde économique. En tant que coordonnateur, M. Racine aura comme priorités de formuler et d'élaborer des programmes visant à mettre en valeur le potentiel touristique du territoire. Il aura également à susciter la concertation des différents intervenants dans le milieu afin d'instaurer une politique régionale du tourisme. Il devra concevoir une promotion touristique régionale efficace en vue d'une mise en marche dynamique. À cela s'ajoutera une coordination régionale des événements afin d'harmoniser le développement de l'industrie touristique. Quant à Marie-France Maheu, coordonnateur-adjoint, aura comme priorité de collaborer avec le coordonnateur dans la formulation des projets et d'élaborer des programmes visant à mettre en valeur le potentiel touristique. Mlle Maheu est technicienne en administration hôtellière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. On peut les rejoindre tous deux au siège social de l'Association touristique régionale Richelieu Rive-Sud, 460 rue Saint-Charles ouest ou en téléphonant à 670-6692.



// Daniel Racine



Marie-France Maheu

Parapsychologie appliquée



Venez développer les PUISSANCES de votre SUBCONSCIENT

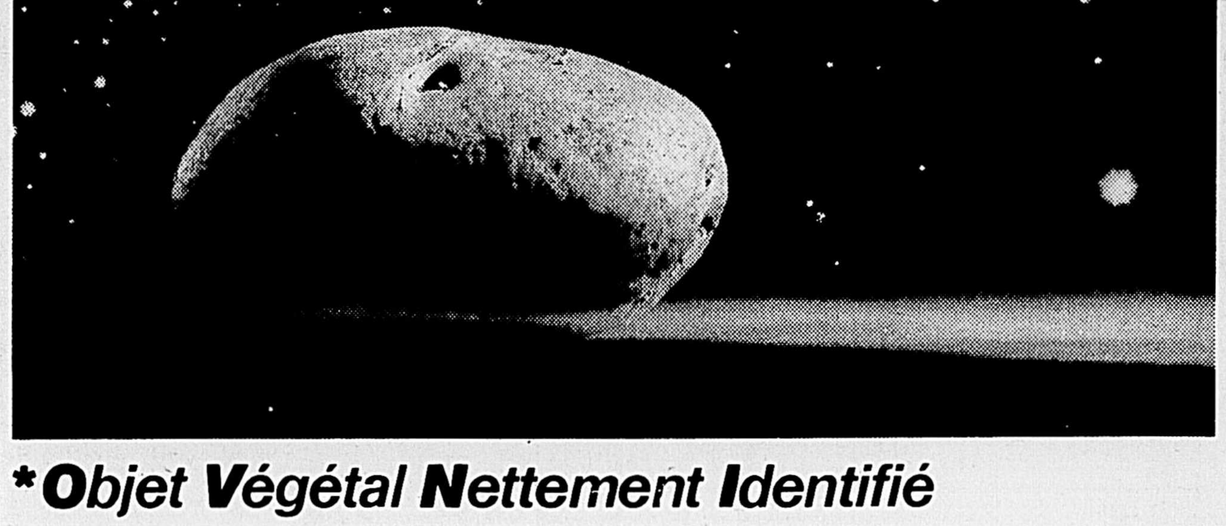
Soirée démonstration (gratuite) en prévision de sessions d'entraînement en parapsychologie données par le Pr. Rolland Roy

LIEU: CEGEP de SAINT-HYACINTHE
3000, Boullé, Saint-Hyacinthe

DATE: Jeudi 15 février à 20h.00

Dernière soirée d'informations
le cours débutera la semaine prochaine

UN OVNI* AU QUÉBEC



***Objet Végétal Nettement Identifié**

Cet Objet Végétal Nettement Identifié est une pomme de terre du Québec.

Ce qui fait de cette pomme de terre du Québec un Objet Végétal Nettement Identifié c'est son véhicule, c'est-à-dire son emballage identifié PRODUIT DU QUÉBEC.

Les emballages identifiés PRODUIT DU QUÉBEC contiennent des pommes de terre de qualité au bon goût de chez nous, des pommes de terre provenant d'un groupe de producteurs responsables, la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec.

Vous méritez ce qu'il y a de meilleur dans la galaxie; recherchez les emballages de pommes de terre identifiés PRODUIT DU QUÉBEC.



Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec

Collaboration: Agriculture Québec

finance EN BREF

Le 21 février

Assemblée publique de la Corporation de promotion industrielle

La Corporation de promotion industrielle de la région de Saint-Hyacinthe tiendra son assemblée publique annuelle le mardi 21 février, à 20 heures, au campus maskoutain du Cégep Bourgchemin.

M. Pierre Shooner, sous-ministre adjoint du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, sera le conférencier invité à cette assemblée publique où seront également présentés les rapports des présidents et directeur de la Corporation, MM. Bernard Prieur et Guy Desrosiers.

M. Shooner est licencié en sciences commerciales. D'abord attaché au service de l'urbanisme de la ville de Montréal, il occupe de 1964 à 1970 le poste de directeur général adjoint de la Chambre de Commerce du district métropolitain.

Durant les deux années suivantes, il agit comme directeur et rédacteur en chef de la Revue Commerce. Directeur général de la Chambre de Commerce du district de Montréal en 1972, il laisse cette fonction pour devenir, en 1975, sous-ministre adjoint au M.I.C.

Caisse populaire

On en arrive à une entente

Alain Rodier

La Caisse populaire de Saint-Hyacinthe et les représentants de ses 32 employés syndiqués, en sont arrivés à une entente ces jours derniers quant à la nouvelle convention collective de ces salariés.

Les 32 employés, membres du Syndicat des services interprofessionnels de Saint-Hyacinthe (CSN), seront appelés à ratifier cette entente lors d'une assemblée tenue le 16 février.

Le nouveau contrat de travail prévoit une augmentation moyenne des salaires de l'ordre de 11%, en plus de certains bénéfices marginaux.

À souligner que les employés de la Caisse populaire, s'ils acceptent les offres patronales, verront leur semaine de travail passer de 34 heures à 33 heures et demie.

La nouvelle convention collective est d'une durée de deux ans et couvrira la période s'étendant du 1er janvier 1979 au 1er janvier 1981, avec réouverture de la convention le 1er janvier 1980. Six séances de négociation auront été suffisantes pour en arriver à un accord entre les deux parties.

OSE Opération Solidarité Economique

Richard Jean, c.a.
comptable agréé
2285 rue Girouard, Saint-Hyacinthe
tél. 774-0722

CIS 2000
773-3633
773-3649
CENTRE D'INFORMATIQUE SERVICA 2000
SYSTÈMES COMPTABLES MÉCANISÉS SUR ORDINATEUR
J.-C. Nicaise, dir.
1225 DES CASCADES, S. 105
ST-HYACINTHE, P.Q.

COURS D'INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE

1 le cadre économique



Les Ladouceur, des Québécois comme vous et moi

Oui des Québécois comme vous et moi qu'on peut décrire bien simplement: Paul, 46 ans, fonctionnaire; Rita, 46 ans, ménagère; Louise, 23 ans, commis; Luc, 20 ans, étudiant.

Mais comme la plupart d'entre nous, les Ladouceur sont aux prises avec des problèmes. Par leur travail, par leurs achats, par leurs économies, ils participent avec plus ou moins de succès à la vie économique du Québec.

À travers cette série d'initiation à la vie économique, nous allons scruter avec eux certaines notions économiques qui vont peut-être nous aider à mieux comprendre le fonctionnement du système économique dans lequel nous vivons de même que les répercussions concrètes qu'il exerce sur nous.

Tu ne sais pas encore que dans la vie on ne peut pas tout avoir

La nouvelle est arrivée sans qu'ils s'y attendent. Le propriétaire de l'immeuble où habitent les Ladouceur depuis vingt ans les a informés qu'ils devraient quitter leur logement dès le 1er mai. Le fils aîné du propriétaire va prendre leur place.

Pour Paul Ladouceur, c'est la catastrophe. Il sait bien que les grands logements sont pratiquement introuvables tandis que les rares disponibles se louent à des prix beaucoup trop élevés pour ses moyens. La pénurie de logements, l'augmentation des taxes et du coût de l'huile à chauffage ont contribué à cette situation.

Les Ladouceur n'ont maintenant d'autre choix que de trouver un logement plus petit à moindre prix ou alors de payer plus cher et d'investir le 1/3 de leur revenu au lieu du 1/4 pour se loger.

Avec son salaire, qui vient tout juste d'atteindre $12 000,00, et deux personnes à charge, Paul Ladouceur se rend bien compte qu'il faudra diminuer ses dépenses pour arriver à joindre les deux bouts.

Mais comment se serrer la ceinture quand les comptes d'électricité et de téléphone continuent d'augmenter, quand le total de l'épicerie dépasse toujours $60,00 chaque semaine, quand la voiture gruge de plus en plus ses revenus, quand les frais de scolarité de son fils sont dus, quand il faut s'habiller et qu'on veut quand même sortir de temps en temps pour se distraire. Paul Ladouceur se demande bien où il pourra couper...

Une question de choix

A chaque fois qu'une tuile lui tombe sur la tête, Paul Ladouceur est persuadé que ces choses n'arrivent qu'à lui. Pourtant, nous vivons tous le problème de l'utilisation efficace des ressources.

En effet, en même temps que l'homme, est apparue la nécessité de faire des choix. Et si la forme et le contenu de ces choix varient avec les caractéristiques des différents milieux, le principe du choix demeure partout le même. Depuis toujours, l'homme agit sur la nature et la transforme pour satisfaire ses besoins. Qu'il mange du riz ou de la graisse de baleine, c'est un détail. Ce qui compte, c'est la nécessité de manger pour survivre.

Mais que vient faire l'économique dans cette galère? Concrètement, **l'économique est une façon particulière de voir, de réfléchir sur ce rapport entre l'homme avec la nature, sur la relation entre les ressources qui sont rares et les besoins qui eux sont nombreux.** Elle redit et explique dans un langage scientifique les activités économiques que les individus et les sociétés effectuent chaque jour. Elle essaie de comprendre comment sont organisés les choix individuels et collectifs et comment fonctionnent les systèmes économiques.

Parce qu'on ne peut pas tout avoir dans la vie: nos ressources et nos moyens sont limités, nos besoins, eux, sont-ils limités, il faut faire des choix. Nous allons donc examiner avec M. Ladouceur en quoi consistent les choix individuels et collectifs ainsi que leur interdépendance.

Les choix individuels

Le problème économique de M. Ladouceur c'est d'obtenir le maximum de satisfaction à partir d'un revenu donné. Il fait donc face à trois ordres de décisions:

- Combien doit-il consommer dans le présent et quelle fraction de son revenu convient-il d'épargner?
- Quel assortiment de biens et services consommables doit-il choisir;
- Comment doit-il placer son argent, s'il en reste...

En réponse à ces questions, M. Ladouceur fait régulièrement des choix économiques multiples. Par exemple, lorsqu'il décide des biens qu'il se procurera, lorsqu'il dépose ou retire de l'argent de son compte de banque, lorsqu'il prend une assurance ou achète des obligations d'épargne, lorsqu'il achète un billet de «loto» ou se fait un budget.

Les choix collectifs

Tout comme les individus, les sociétés doivent également faire des choix économiques. Elles le font par l'intermédiaire des gouvernements qui opèrent ces choix pour le bien de l'ensemble de la communauté à partir des ressources dont ils disposent.

Les choix qu'ils doivent faire sont:

Quoi produire:
C'est-à-dire décider de ce qu'il convient de faire avec les ressources disponibles. Décider des biens et services qui seront offerts aux individus.

Pour qui produire:
C'est-à-dire décider si les biens et services offerts s'adressent à tout le monde et si tous y ont les mêmes facilités d'accès.

Comment produire:
C'est-à-dire décider des meilleurs moyens à prendre pour réaliser les objectifs de production que l'on s'est fixé.

Dans quel but produire:
C'est-à-dire décider des valeurs qui motiveront la production. Par exemple, le bien-être des individus, l'amélioration de la qualité de la vie, le profit, etc...

Il était une fois un système...

A travers le monde, les sociétés tentent de répondre à ces quatre questions importantes.

Sur le plan strictement économique, elles le font par l'intermédiaire de systèmes. Dans le langage courant, on a l'habitude de les identifier comme étant le communisme, le socialisme et le capitalisme. Cependant, les économistes préfèrent parler de:

Système d'économie dirigée: On y retrouve les systèmes communistes et socialistes. Dans le premier, l'Etat exerce un contrôle total sur l'économie et les moyens de production lui appartiennent. Dans le second, l'Etat planifie l'économie, mais les moyens de production peuvent lui appartenir ou appartenir aux travailleurs. Ils sont alors regroupés dans des fédérations d'associations de producteurs.

Système d'économie non-dirigée: Dans ce système, en principe, l'Etat n'intervient pas. La propriété est privée. Le système est basé sur la loi de l'offre et de la demande et le profit incite à l'action. C'est la libre concurrence. Ce système, c'est celui dans lequel nous vivons.

Par ailleurs, les descriptions que nous venons de donner correspondent à des systèmes à l'état «pur». En pratique, l'évolution des sociétés tend à favoriser l'émergence de types d'économie mixte, les uns empruntant des éléments aux autres.

Vous vous souvenez de la crise du pétrole?

Coincés par cette crise, les gouvernements ont préconisé ces mesures pour permettre d'économiser les réserves d'énergie. Les mesures, ils les ont prises pour le bien de la collectivité.

Plusieurs de ces mesures sont volontaires pour les citoyens. Par exemple, on peut réduire le chauffage de deux ou trois degrés dans nos maisons. Si tous les Québécois décidaient d'observer cette mesure, on pourrait diminuer sensiblement la consommation d'huile à chauffage.

Si nous ne le faisons pas, l'efficacité de cette mesure en sera d'autant restreinte. Cet exemple illustre l'ordre des choix faits par l'Etat et ceux faits par les individus. Si l'on revient aux Ladouceur, ceux-ci auront à faire des choix économiques afin de redistribuer efficacement leur revenu en fonction de leur problème de logement. En retour, leur décision influencera d'autres agents économiques. De leur côté, les gouvernements ont un rôle à jouer pour solutionner des problèmes de cet ordre-là par des politiques en matière de logement. C'est la roue qui tourne: chacun dépend de tous. Il faut faire les bons choix.

Sources

ALBERTINI, J.M.: «Les rouages de l'économie nationale» - Les éditions ouvriers, économie et humanisme, Paris 1971.

DEHEM, Roger: «Initiation à la vie économique», P.U.V., Québec, 1967.

L'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie: «Le fric et vous», Introduction.

SAMUELSON, Paul A.: «Les fondements de l'analyse économique».

Activités

Vous pouvez compléter ces activités seul ou en discutant avec des gens autour de vous:

1- Trouver des arguments pour confirmer ou infirmer cette affirmation qu'on entend souvent: «Les ressources sont limitées et les besoins sont illimités».

2- Identifier les conséquences économiques du geste que vous posez en achetant un billet de loto-Québec.

3- Identifier les effets qu'espère obtenir le gouvernement en vous demandant de réduire la vitesse des véhicules automobiles, en demandant de réduire le chauffage de 2 ou 3 degrés dans nos maisons.

4- A partir d'un cas concret (ex: la pénurie de logements) illustrer comment les systèmes d'économie dirigée et d'économie non-dirigée résolvent ce problème en donnant leur réponse aux 3 questions:

a) Quoi produire?
b) Pour qui produire?
c) Comment produire?

Des groupes de discussion sur l'économique

Une entente de service portant sur les cours d'Initiation à la vie économique, publiés par les hebdos du Québec, vient d'être ratifiée entre le Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska et l'Union régionale de Saint-Hyacinthe des Caisses populaires Desjardins.

Cette dernière s'engage à fournir une équipe de personnes-ressources qui interviendront dans des groupes de discussions dans le cadre de ces cours d'Initiation à la vie économique.

C'est une initiative conjointe des deux organismes: le service de l'éducation des adultes offre des cours et l'Union, grâce à son personnel compétent dans les domaines abordés, apporte son aide.

Cette semaine-ci, le premier de ces cours est publié dans les pages de ce journal. À titre de service additionnel, le Service de l'éducation des adultes offre aux intéressés la possibilité de se regrouper pour approfondir les notions du dossier de la semaine.

Tous ceux qui désirent se joindre au groupe doivent communiquer avec le Service de l'éducation des adultes, au numéro 773-8401.

Nominations à la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe

Les membres-dirigeants de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe ont procédé dernièrement à la nomination de l'exécutif de leur Conseil respectif.


OSCAR DUHAIME
Président


GILLES ROBERT
Secrétaire


VIATEUR DUBÉ
Président


JACQUES DUPRÉ
Vice-président


GILBERT DRAGON
Secrétaire


NORMAND ARCHAMBAULT
Secrétaire-adjoint


PAUL-ÉMILE LEMOINE
Président


HERVÉ LEMONDE
Secrétaire

Au conseil de surveillance, M. Oscar Duhaime fut réélu à la présidence; et M. Gilles Robert, au poste de secrétaire.

Au Conseil d'administration, M. Viateur Dubé fut reporté à la présidence; M. Jacques Dupré, à la vice-présidence; M. Gilbert Dragon, au poste de secrétaire; et M. Normand Archambault, secrétaire-adjoint.

A la Commission de crédit, M. Paul-Emile Lemoine fut reporté à la présidence; et M. Hervé Lemonde, au poste de secrétaire.

finance
EN BREF

ACTIVITÉS

En guise d'activité, voici un test qui passe en revue les différents thèmes qui seront traités dans cette série. Ce n'est pas du tout un test scientifique ou un examen. On peut même y répondre sans connaître quoi que ce soit à l'économique. Si vous êtes observateur et curieux de nature, vous ne devriez pas avoir de difficulté.

Si vos résultats ne sont pas très élevés, ne vous en faites pas. Cela ne veut pas dire que le cours soit trop difficile pour vous. Par contre, ne sautez pas à la conclusion que vous n'avez plus rien à apprendre en économique sous prétexte que votre pointage est élevé.

Cochez la réponse qui vous semble la plus sensée.

1- Trouvez les trois principales fonctions de la publicité:

a) • Informer
b) • Vanter
c) • Mentir
d) • Eduquer
e) • Divertir
f) • Persuader
g) • Financer les média d'information

2- A combien s'élève la dette moyenne des ménages québécois (en incluant les hypothèques)?

a) • $6 000,00
b) • $4 800,00
c) • $8 000,00

3- A quoi devrait servir un budget?

a) • Economiser
b) • Mieux utiliser son revenu
c) • Accroître ses dépenses
d) • Savoir où va son argent

4- Admettons que les gens qui mangent de la margarine cessent de le faire pour manger du beurre. Qu'est-ce qui va se passer au niveau des prix de ces produits?

a) • Les prix du beurre et de la margarine ne changeront pas et il n'y aura pas assez de beurre pour tout le monde.
b) • Les producteurs produiront davantage de beurre pour répondre à la demande et le prix du beurre restera stable pendant que celui de la margarine augmentera.
c) • Le prix du beurre va augmenter et celui de la margarine va diminuer.

5- On dit qu'il y a un monopole lorsque:

a) • Il y a un seul acheteur pour un bien ou un service.
b) • Un petit groupe s'entend pour contrôler les prix et la production d'un bien ou d'un service.
c) • Un seul vendeur fournit un bien ou un service pour de multiples acheteurs.

6- Le profit joue deux rôles. Lesquels?

a) • Payer les employés
b) • Financer l'investissement
c) • Payer un salaire aux propriétaires de l'entreprise.
d) • Rémunérer les actionnaires
e) • Exploiter les employés

7- Qui souffre le plus de l'inflation?

a) • Tous les consommateurs
b) • Tous ceux qui vivent de salaires fixes ou d'allocations de quelque type qu'elles soient
c) • Les propriétaires des entreprises
d) • Les travailleurs syndiqués

8- Le principal objectif d'une coopérative comme l'ACEF (Association coopérative d'économie familiale) consiste:

a) • A vendre des biens et services sans faire de profits
b) • A éliminer les entreprises étrangères installées au Québec
c) • A éduquer et à rendre service

9- Quel est le pourcentage des travailleurs syndiqués au Québec?

a) • 78%
b) • 57%
c) • 39%

10- Quel type de syndicat avons-nous au Québec?

a) • **Matérialiste** c'est-à-dire dont le but consiste à améliorer la situation matérielle des travailleurs
b) • **Idéologique** c'est-à-dire dont le but consiste à améliorer la situation matérielle des travailleurs mais cela, en transformant la société
c) • Un mélange de a) et de b)

11- Quand on dit que le taux de chômage est de 10% au Québec cela signifie:

a) • Que 10% de la population du Québec est sans emploi
b) • Que 10% de la population active du Québec est sans emploi
c) • Qu'il y a 10% des emplois qui ne sont pas disponibles

12- Quel est le secteur de l'économie qui s'est le plus développé au Québec depuis 10 ans?

a) • Le secteur primaire, c'est-à-dire l'exploitation des ressources naturelles et l'agriculture
b) • Le secteur secondaire, c'est-à-dire la transformation des ressources naturelles en matières premières
c) • Le secteur tertiaire, c'est-à-dire les services (gouvernement, commerce, transport, etc...)

13- Quel est le but premier de l'intervention du gouvernement canadien dans l'économie du pays?

a) • Favoriser la libre entreprise, base du système capitaliste
b) • Favoriser le revenu d'une minorité d'électeurs
c) • Assurer un équilibre dans le partage de la masse monétaire

14- Trouvez lequel des deux est un impôt indirect?

a) • L'impôt sur le revenu
b) • La taxe de vente de 8%

SOLUTION

Réponses:

1- A - D - F.

2- A - C'est sept fois plus qu'en 1951.

3- B- C'était facile.

4- C - On ne peut pas dire que cette situation va se maintenir longtemps. En effet, les prix bas de la margarine peuvent attirer assez de consommateurs pour faire baisser la demande pour le beurre. Aussi, le prix du beurre peut devenir tellement élevé que beaucoup vont en manger, mais chacun en mangera moins. Nous approfondirons la question en détail lors du cours sur «L'offre et la demande».

5- C - A ne pas confondre avec B qui constitue un CARTEL.

6- B - D.

7- B Comme pour nous tous, la valeur de leur revenu diminue proportionnellement à l'augmentation du coût de la vie. Mais en plus d'être peu élevé, leur revenu n'est pas indexé en fonction de cette augmentation.

8- C.

9- C - C'est probablement moins que ce que vous pensiez.

10- C - C'est une de nos originalités. En Amérique du Nord, c'est le type matérialiste qui domine; alors qu'en Europe, c'est le type idéologique.

11- B.

12- C - Ce secteur représente 65,5% des emplois en 1975.

13- C - Quoique vous en pensiez.

14- B.

CALCULEZ VOS POINTS

1- 1 point chacune	9- 2 points
2- 2 points	10- 3 points
3- 2 points	11- 2 points
4- 5 points	12- 3 points
5- 3 points	13- 5 points
6- 2 points chacune	14- 1 point
7- 4 points	
8- 1 point	TOTAL: 40 points.

EVALUEZ-VOUS

Mode d'emploi: à prendre avec un grain de sel.

1- Si vous avez moins de 16 points, il y a des choses que vous connaissez certainement mieux que l'économique. Nous vous donnons l'occasion de vous familiariser avec ce sujet. Profitez-en!

2- Si vous avez entre 17 et 34 points, vous avez un bon jugement, mais pas nécessairement de grandes connaissances en économique. Notre cours vous intéressera sûrement.

3- Si vous avez plus de 35 points; Bravo, c'est le moment d'approfondir vos connaissances.

Votre CSR peut vous aider

Le Service de l'éducation des adultes de votre CSR peut vous aider à suivre le cours Initiation à la vie économique.

Consultez la page de promotion de la semaine dernière pour prendre connaissance des services qu'il vous offre. Téléphonez au Service de l'éducation des adultes de votre commission scolaire régionale pour obtenir son aide.

LA SEMAINE PROCHAINE

consommation, publicité, crédit

Ce projet a été réalisé avec l'aide de:
Votre Commission Scolaire Régionale,
l'Association des Hebdos régionaux,
la Direction Générale de l'Education des Adultes

Construction

Un mois de janvier encourageant

Par Alain Rodier

Après avoir connu certains problèmes en 1978, le secteur de la construction semble vouloir reprendre du poil de la bête dans la ville de Saint-Hyacinthe.

C'est du moins ce que laisse croire le rapport de la construction pour le mois de janvier 1979, présenté par M. Roger Gilbert.

Un total de 22 permis, représentant une valeur de $487,160., ont été émis durant cette période, comparativement au total de 24 permis émis en janvier 1978, lesquels représentaient une valeur de $187,516.

Le secteur de la construction résidentielle a enregistré la hausse la plus importante, les permis accordés en janvier 1979 atteignant une valeur de $178,880., en regard de $35,500 pour janvier 1978.

L'augmentation a été considérable également du côté de la construction industrielle où la valeur des permis émis est passée de $20,000 en janvier de l'année dernière à $100,000 en janvier 1979.

D'autres augmentations sont à signaler dans les secteurs de la construction industrielle et commerciale. Dans le premier cas, la hausse enregistrée par rapport à janvier 1978 atteint $50,000 et dans le second cas, près de $27,000.

Au chapitre des nouveaux logements, là aussi on note une augmentation qui se traduit par huit nouvelles constructions en janvier 1979, alors qu'il n'y en avait eu aucune durant la même période en 1978.

Quant aux démolitions, deux maisons bifamiliales (4 unités de logement), un commerce d'accessoires automobiles et un entrepôt commercial sont disparus sous le pic des démolisseurs. Toutes ces démolitions ont été rendues nécessaires pour la réalisation du Programme d'amélioration de quartier

"Vous faites affaire directement avec le spécialiste qui prépare votre déclaration."

Lorsque vous vous présentez à l'un de nos bureaux, le spécialiste qui préparera votre déclaration d'impôt verra à bien comprendre votre situation fiscale, à en connaître tous les détails de façon à vous faire légalement économiser le plus d'argent possible. Chez H&R Block, nous sommes des spécialistes de l'impôt.

H&R BLOCK
POUR VOTRE IMPÔT
OUVERT LE SOIR
RENDEZ-VOUS DISPONIBLE
Sur semaine: 9hrs à 9hrs
et samedi de 9hrs à 5hrs
2605 DESSAULLES, St-Hyacinthe
(près du Boulevard Choquette)
773-4711



20 %
DE RABAIS
SUR LES
ANNONCES
CLASSÉES
AU COMPTANT
$2.00
AU LIEU DE
$2.50

Dirigeants d'entreprises
La BFD peut-elle vous aider?

AFIN DE DISCUTER DE VOS PROJETS D'AFFAIRES
NICOLE BARRETTE
sera au Bureau de la Corporation de
Promotion Industrielle
LE 15 FÉVRIER 1979
POUR RENDEZ-VOUS:(514) 773-4232
(819) 478-4951
(frais virés)

BF
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
Place du parc,
228 rue Heriot,
Drummondville

• Aide financiere
• Consultation
• Formation en gestion
• Information

LA CORPORATION DE
PROMOTION INDUSTRIELLE
DE LA RÉGION
DE SAINT-HYACINTHE INC.

AVISE QUE

la population de la Ville de Saint-Hyacinthe est convoquée à une assemblée publique qui aura lieu

mardi, le 20 février 1979
à 8h.30 du soir

CEGEP BOURGCHEMIN
CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE
3000, rue Boullé, Saint-Hyacinthe

L'ordre du jour comporte le rapport de l'état de la Corporation et l'élection des membres aux postes vacants qui doivent être remplis au scrutin.

Conférencier invité: M. Pierre Shooner, Sous-ministre Adjoint au Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec

Guy Desrosiers, directeur

placements en
OBLIGATIONS
avec rendement
défiant toute compétition

1 an à 5 ans 10 1/4%

6 ans à 10 ans 10 1/2%

INTÉRÊT SEMI-ANNUEL

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
Valeurs de placement
1395, rue Girouard, St-Hyacinthe,
TÉL. BUR.: 774-5354

GÉRANT: GEORGES DESROSIERS
Représentants:
Julien Chicoine, Jean M. Phaneuf
Gilles Chartier, Yves Jetté
Jocelyne Chagnon

Nouvelles des Communes



Marcel Ostiguy, député

La fédération canadienne

On dit souvent que la Fédération canadienne constitue une oeuvre fragile qu'il ne faut jamais prendre pour acquise.

De temps en temps, il faut nous arrêter et nous rappeler pourquoi et comment notre pays a évolué. Que veut dire être canadien? Comment garder unie une nation aussi vaste, d'une telle diversité?

La principale pierre d'échoppement de l'unité canadienne, c'est le fait que nous ne nous connaissons pas très bien les uns les autres. Pourtant, à contempler l'attirail moderne des communications et nos réseaux de transport, nous croirions que le problème de se "connaître les uns les autres" en est un du siècle dernier. Mais, cela est, encore aujourd'hui, un véritable défi. Nous demeurons, en général isolés à l'intérieur de nos provinces de nos régions.

Le Canada est un pays extrêmement difficile à envisager comme un État, une nation.

Notre pays est incroyablement vaste; son climat, difficile. Alors que les liens physiques naturels relient le nord au sud, nous cherchons à construire une nation d'est en ouest. Notre population est plutôt réduite, mais quelle diversité! Un mélange à la fois hésitant et heureux des deux plus grandes cultures de l'Occident enrichi par l'apport de races, de philosophies, d'ethnies et de religions issues de tous les coins du globe et réparties sur les 4,000 milles de la frontière Américaine. Je vous défie de trouver des conditions plus difficile pour bâtir une nation!

Il ne faut donc pas s'étonner, j'imagine, lorsque quelqu'un, de ma région me dit qu'il n'est pas compris ou apprécié à sa juste valeur dans les autres coins du pays. Et les habitants des autres régions partagent ce sentiment. Que cette frustration soit exprimée en termes d'aliénation par les gens de l'Est ou de quelqu'autre façon, elle mérite toute notre attention pour qu'une solution soit proposée dans l'intérêt de l'unité du Canada.

Jadis le Gouvernement fédéral conduisait ses affaires presqu'entièrement en anglais, leurs rapports avec la société au sujet de problèmes ou d'aspirations légitimes, étaient encore plus compliqués du fait de la langue. Il y a plus de six millions de Canadiens Français plus du quart de notre population, dont la langue maternelle est le français. Plus de quatre millions ne connaissent d'autre langue, et ça n'est pas par mauvaise volonté, à cause de quelqu'obscur calcul malicieux, c'est un fait historique. Notre gouvernement s'est efforcé de résoudre ce problème. Et sans chercher à forcer qui que ce soit à apprendre une autre langue, comme d'aucuns le prétendent. Nous avons offert aux Canadiens la possibilité de communiquer avec leur gouvernement fédéral et d'en recevoir les services en français ou en anglais. Le choix demeure le leur. Trop souvent la politique gouvernementale en matière de langues est mal comprise.

Certes, il y a eu des failles dans la mise en oeuvre de cette politique. Les erreurs sont inévitables dans un domaine à la fois si vaste et si délicat. Le principe de base n'en demeure pas moins juste et raisonnable.

Les années à venir ne seront pas faciles. Notre volonté commune, notre ingéniosité alliée à une forte détermination seront mises à l'épreuve par l'administration Lévesque, autant que par d'autres Canadiens à l'extérieur du Québec qui ne semblent pas croire que l'unité du pays en vaille la peine.

Nous ne jouissons pas encore d'une entente parfaite, loin de là. Notre fédération n'est pas telle que nous la voudrions. Et que le problème soit posé en termes d'aliénation des habitants de l'Ouest, en termes de disparité régionales dans les Maritimes, en termes de droits linguistiques, un bon bout de chemin reste à faire.

Mais la longue route que nous avons déjà parcouru avec succès, nous encourage à contribuer ensemble à l'intérieur de ce grand pays qui est le nôtre.

Le rapport de la Commission de l'unité canadienne a été déposée le 25 janvier 1979. Il n'y a aucun doute qu'une de ses principales recommandations est le maintien de la politique du bilinguisme à travers de grand pays afin que le Canadiens-français qui se rend à Vancouver puisse recevoir du moins dans les services relevant du gouvernement fédéral les renseignements dans sa langue maternelle et vice-versa pour le Canadien-anglais qui se rend dans la belle province.

Votre tout dévoué,

Marcel Ostiguy
Député fédéral
Saint-Hyacinthe

la clé...

L'OFFICE DES COMMUNICATIONS SOCIALES

Un geste solidaire

Souper de la faim du Laïcat dominicain

La visite de sa Sainteté Jean-Paul II au Mexique aura sans doute fait réaliser à plusieurs personnes, une fois de plus, la situation des pays du Tiers-Monde.

Aussi, de nouveau cette année, le Laïcat dominicain offre la chance à tous de poser un geste concret de solidarité avec ces pays en participant à un souper de la faim. Ce souper aura lieu au Couvent des Dominicains, 2200 rue Girouard, le dimanche 25 février, à compter de 17 heures 30 jusqu'à 19 heures.

Le prix d'entrée est de $2. Pour obtenir d'autres renseignements et pour réservations il faut composer le numéro 774-5967. Des billets seront en vente à la porte.

À cette occasion, Pierrette Bernier, m.i.c., partagera avec les participants une facette de son expérience merveilleuse dans les Andes du Pérou, en présentant un diaporama.



Pierrette Bernier M.I.C.

Pierrette Bernier, fille de M. et Mme Georges-E. Bernier (Jeannette Gendron) de Saint-Hyacinthe, appartient à la Congrégation des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception. Cette congrégation fut fondée en 1902 par Mlle Délia Tétreault, de Marieville, dans le but spécifique d'annoncer Jésus-Christ et son Évangile à ceux qui ne le connaissent pas, en esprit d'action de grâces au Père.

La Congrégation compte 950 membres de 11 nationalités différentes, réparties dans 16 pays. Dans ces diverses parties du monde, les Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception servent l'Eglise missionnaire dans le domaine de l'éducation, de la pastorale, de la santé et du travail social.

Tous ceux qui désirent être solidaires des pays du Tiers-Monde sont invités à participer en grand nombre à ce souper de la faim, le dimanche 25 février, à compter de 17 heures 30.



Suzanne Bédard à la Société d'histoire de Saint-Hyacinthe

Mme Suzanne Bédard, de Rougemont, était la conférencière invitée à la récente assemblée des membres de la Société d'histoire de Saint-Hyacinthe. Elle a parlé de l'histoire de Rougemont, de sa première expérience comme historienne et a rendu hommage aux membres de sa collectivité qu'ils lui ont apporté une aide précieuse et l'ont honoré de leur confiance stimulante. Mme Bédard vient de publier aux éditions du Jour, à Montréal, la première histoire de ce joli coin de notre pays, une monographie fort documentée et très bien illustrée. Le même soir, la Société d'histoire présenta à ses membres un autre ouvrage, résultat des longues recherches de M. Léo Traversy de Saint-Damase: deux forts volumes consacrés à la généalogie de la famille Langlois-Traversy. Remarquable exemple d'activité pour un homme de 85 ans. M. Traversy avait déjà publié, en 1964, une volumineuse histoire de Saint-Damase.

La Providence

Formation d'un comité de citoyens

Après les citoyens du Christ-Roi et de l'Assomption, c'est au tour des résidents du secteur La Providence à mettre sur pied un comité permanent de citoyens pour défendre leurs intérêts.

La formation de ce tout nouveau comité de citoyens aura lieu le 26 février prochain, à 20 heures, à la salle de l'école Jacques-Cartier, située rue Crevier.

La mise sur pied d'un tel comité fait suite à une récente séance d'information qui se tenait le 29 janvier dernier à La Providence et qui réunissait une soixantaine de contrubuables.

Lors de cette réunion, on avait surtout abordé la question des récentes hausses de taxes ainsi que la qualité des services dispensés aux résidents du secteur depuis la fusion de 1976.

Les citoyens présents à l'assemblée avaient également décidé d'envoyer des délégués provisoires aux séances du conseil municipal de Saint-Hyacinthe.

Au cours de la réunion du 26 février, ces deux délégués provisoires viendront faire rapport de leurs observations et on discutera des raisons motivant la création d'un comité de citoyens à La Providence.

Tous les résidents de ce secteur sont cordialement invités à assister à cette réunion pour prendre leurs affaires en main.

Prenez la vie à deux poumons,
Cessez de fumer!

FERNAND MARCHÉ GRAVELINE INC
Boeuf de Choix
MARQUE rouge ou bleu
MARCHE CENTRE ST-HYACINTHE
774-4622

Côtelettes de porc
$1.79 lb

Jambon dans l'épaule
$1.09 lb

BACON Canadien
$1.29 lb

SPARE RIBS
$1.39 lb

Poulet pressé
$1.09 lb

Boeuf haché
$1.89 lb
3 lb $5.55

Saucisses
$1.29 lb
3 lb $3.75

Frankfurter
1.19 lb
ou 3 lb 3.29

LIVRAISON DANS LE GRAND SAINT-HYACINTHE



De quoi demain sera-t-il fait?

Victor Hugo, en écrivant ce vers, paraît avoir prévu le rôle que peut et doit jouer, aujourd'hui, dans votre vie, l'assureur-vie de carrière.

Votre assureur-vie, membre de son association professionnelle, laquelle lui offre 5 ans d'étude spécialisée suivis d'un programme de perfectionnement continu (recyclage permanent) vous aidera à définir l'ampleur et le genre de vos besoins réels de protection.

En tenant compte de vos prestations d'état (régime de rentes du Québec et pension de vieillesse), il déterminera avec vous ces besoins et vous conseillera quant à votre protection qu'il s'agisse d'assurance-vie individuelle ou collective, d'assurance contre la perte de revenu, d'avantages aux employés, de régimes de pension ou de rentes. De plus, il vous orientera lors de la disposition de vos biens et ce, dans la forme la plus confidentielle qui caractérise l'assureur-vie de carrière.

Il est à votre disposition en tout temps.
Il est là... pour la vie!

L'avez-vous consulté dernièrement?

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ASSUREURS-VIE DU QUÉBEC et L'ASSOCIATION DES ASSUREURS-VIE GRANBY — ST-HYACINTHE

Un pas dans la bonne direction

Inauguration de la fromagerie de Corneville

"La santé de l'industrie laitière québécoise repose en grande partie sur la capacité des producteurs et des industriels à s'orienter vers des produits pour les quels existent des marchés à conquérir plutôt que de se limiter aux secteurs traditionnels où les possibilités d'expansion sont très limitées."

Le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon, a fait cette déclaration vendredi, à l'occasion de l'inauguration officielle de la Fromagerie de Corneville, à Saint-Hyacinthe. Il s'agit d'une nouvelle entreprise qui fabriquera exclusivement des fromages de spécialité, actuellement très en demande aussi bien au Québec que dans les autres provinces canadiennes et aux Etats-Unis.

La Fromagerie de Corneville est une filiale des "produits Alimentaires Anco Ltée", un important distributeur de fromages sur l'ensemble de l'Amérique du Nord. Il s'agit d'un investissement de plus de $3 millions qui a permis la création de 45 nouveaux emplois dans la région de Saint-Hyacinthe.

Les Produits Alimentires Anco fabriquaient déjà au Québec différents types de fromages, tels que le Anfrom et le Honfleur, mais sur une base réduite. La fromagerie de Corneville permettra de faire passer cette production à un stage industriel en plus d'introduire la fabrication de nouvelles variétés comme les fondues et surtout le brie et le camembert qui sont les deux grandes spécialités de la nouvelle entreprise. La capacité de traitement de l'usine est de 250,000 livres de lait par jour, soit une production de 25,000 livres de fromage.

À eux seuls, le brie et le camembert distribués par Les Produits Alimentaires Anco représentent un marché potentiel pour la nouvelle entreprise de 2,000,000 de livres par année. La fabrication d'un autre 2,000,000 de livres est possible dans les autres avriétés produites à Saint-Hyacinthe, ce qui représente un nouveau débouché pour plusieurs dizaines de millions de livres de lait québécois, sans compter le marché très promotteur des Etats-Unis.

Un tel investissement dans un secteur aussi crucial de l'économie ne pouvait laisser le gouvernement du Québec indifférent. Le projet de la Fromagerie de Corneville a donc reçu l'appui de la Société québécoise d'Initiatives agro-alimentaires qui y a investit $40,000 sous la forme de l'achat de 30% des actions de l'entreprise et d'un prêt d'actionnaire. Le Service de l'Aide technique à l'industrie alimentaire du ministère de l'Agriculture du Québec a également apportée son concours tandis que la Société de Développement industriel du Québec consentait une prise en charge d'intérêts d'environ $550,000.

Une étude récente démontre que la production québécoise de fromages fins a connu en 1978 une nouvelle progression de 7%. Avec les yogourts où l'augmentation est de 50% et le lait frais qui, après plusieurs années de baisse, amorce une remontée intéressante avec une hausse de 3.2%, les fromages de spécialité constituent une des principales raisons d'être optimiste quant - l'avenir de l'industrie laitière québécoise qui demeure la principale source de revenus de nos agriculteurs et un de nos secteurs manufacturiers les plus importants.



Lors de l'inauguration officielle de la Fromagerie de Corneville, il y eut une visite guidée de l'usine où les invités purent connaître les rudiments de la fabrication des fromages fins.



Le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon était présent lors de l'inauguration. On le voit ici en compagnie des responsables de l'usine et d'un guide qui a bien voulu faire visiter le plan à tous les invités.



Lors du dernier souper du Club des Lions de Saint-Hyacinthe tenu à l'Auberge des Seigneurs en date du 24 janvier 1979, Me Jacques Beaudoin a prononcé une conférence sur la loi des corporations canadiennes.
Me Beaudoin a su retenir l'attention de son auditoire composé en bonne partie d'hommes d'affaires de la ville de Saint-Hyacinthe.

Puériculture/Immunisation

Des cliniques de puériculture et d'immunisation pour enfants, auront lieu cette semaine aux endroits suivants:

Lundi 19 février
Saint-Césaire:
Hôtel de ville
9h.30 à 11h.30
et3h.30 à 16h.

Mardi 20 février
Saint-Basile:
sacristie de l'église
9h.30 à 11h.30
et 13h.30 à 16h.

Mercredi 21 février
Saint-Joseph:
s.-sol Caisse pop.
13h.30 à 16h.

Jeudi 22 février
S.-Hyacinthe:
Service de Prévention
9h.30 à 11h.30
et 13h.30 à 16h.

Les cliniques antituberculeuses et d'immunisation pour voyageurs et autres se tiennent au Service de Prévention (Unité Sanitaire) 2750 boul. Laframboise, Saint-Hyacinthe, le lundi de 13h.30 à 16h., le mercredi de 9h. à 11h.30 et de 13h.30 à 16h., ainsi que le vendredi de 9h. à 11h.30.

CENTRE COMMERCIAL
PLACE CASAVANT
8 MAGASINS DÉJÀ ÉTABLIS: Provisoir - Salon Yves coiffure - Pizzeria Niko - Poissonnerie Saint-Hyacinthe
L. Bélanger Ltée - Boucherie Bois-Joli - Fruiterie Bois-Joli - Créations Joli Enr.
Bureau de règlements du Groupe Commerce - l'Ecole de conduite Jasmil Enr.
Surveillez l'ouverture dès notre 3e phase complétée de
Tapis Jacques Belhumeur Enr. et d'une boutique d'antiquités



LOCAUX À LOUER — VOYEZ LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES CHEZ-NOUS
LES CONSTRUCTIONS ROBERT ROBIN INC.
Tél.: 773-8358
À LOUER
espaces pour bureau
1000 pi. car. et plus
libre immédiatement

LES COOPÉRANTS
assurance-vie
assurance générale
PLANIFIEZ VOTRE RETRAITE
dès maintenant et
DIFFÉREZ VOS IMPÔTS avec
ÉFAC
• Un plan flexible
• un taux d'intérêt avantageux garanti pour 10 ans



RÉJEAN POULIN
35 rue Saint-Joseph
C.P. 225
Sainte-Rosalie
tél. 799-4362
773-7424
Pour plus d'informations communiquez, avec notre représentant

PLACEMENTS



MARC GLADU
OBLIGATIONS:
C/S Jeune Lorrette
10 1/2%
19/02/85-86
Préparez votre retraite
Sauvez de l'Impôt
Régime enregistré d'Epargne-Retraite
10 1/2 % Aucun frais
Date limite 28 février 1979.
VOUS VOULEZ!
Sauver de l'impôt
(gain capital)
Avoir des placements appropriés à vos besoins obtenir rendement, sécurité liquidité. Vous désirez un conseil, consultez-moi sans obligation
MORGUARD DU CANADA
Obligations 10 1/2% annuellement
10 1/4% intérêts payables mensuellement, trimestriellement, ou semi-annuellement ou composés semi-annuellement à l'échéance $1648.40, rendement 12.97%
Membre de la Société d'Assurange-Dépôts du Canada
Inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec
MORGAN TRUST 10 1/2% 1 à 5 ans
Membre de la Société d'assurance-dépôt du Canada
Inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec
Renseignez-vous, appelez: Marc Gladu
774-6273 774-4184 Beloeil: 467-7773 Appel à frais virés
1255, rue Girouard, Saint-Hyacinthe
MEAD & CIE LTÉE

Nouvelle Emission
COMMISSION SCOLAIRE ARGILE BLEUE
(BELOEIL ST-HILAIRE)
Echéance 7-8-9 et 10 ans
Intérêt de 10 1/2% versé tous les six mois
Réservez pour le 26 février 79
PENSEZ À VOTRE IMPÔT
Régime enregistré d'Epargne-Retraite
Date limite 1 mars 1979
DEMANDEZ NOTRE LISTE DE VALEURS INCLUANT DES RENDEMENTS CORPORATIFS
JUSQU'À 11 1/4 %
Pour tous renseignements supplémentaires communiquez avec notre représentant régional
TÉLÉPHONE:
774-5391



PAUL RINGUET
(rés. 774-5227)
1515, rue Girouard, Saint-Hyacinthe, Québec J2S 2Z5
GREENSHIELDS INCORPORÉE
FONDÉE 1910
(Compagnie résultant de la fusion entre Greenshields et Crang & Ostiguy)

spectacle

"Iles grecques et pêcheurs d'éponges"

Des documents d'une remarquable vérité

Le prochain ciné-spectacle des "Grands Explorateurs" intitulé "Iles Grecques et pêcheurs d'éponges" sera présenté le dimanche 18 février, à 20 heures, à l'auditorium du Séminaire, à Saint-Hyacinthe.

La seule évocation des îles grecques fait jaillir à l'esprit, ces cent et un cailloux brûlés de soleil, bruissants de cigales, jetés ça et là sur la mer, à l'issue de quelques luttes entre géants de l'Olympe des dieux. Le Dodécanèse est chargé d'histoire comme l'est d'ailleurs toute la Grèce, vaste creuset de la civilisation méditerranéenne.

L'archipel, longtemps appelé Grèce d'Asie, a joué le rôle de bastion avancé, de rempart du monde chrétien face aux hordes du Croissant musulman, toujours prêtes à déferler en Occident. Au cours des siècles, ces îles ont souvent été le théâtre de terribles affrontements et l'ombre des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean plane encore sur les créneaux des châteaux qu'ils défendirent jadis.

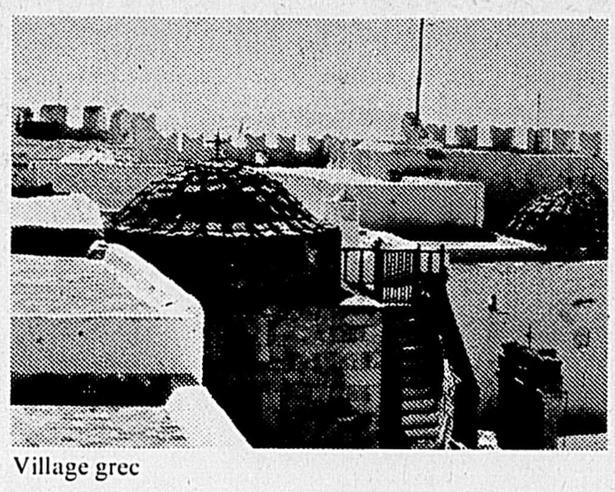
Toute l'histoire de ces îles est gravée dans la pierre rousse des "castro", inscrite à la croisée des chemins, indissoluble de la vie quotidienne de leurs habitants.

Pendant 11 mois, Yves et Annick Griosel ont sillonné cette partie orientale de la mer Egée en quête d'images et de vérité sur la vie et la nature de cette Grèce insulaire. Leur passion pour les choses de la mer les a faits embarquer à bord d'un caïque de pêcheurs d'éponges puis, d'île en île, ce fut la découvrete d'un monde étonnant de simplicité et de sagesse.

Les documents qu'ils rapportent sont d'une remarquable vérité et d'une spontanéité qui n'ont d'égaux que les propos qu'ils nous ont confiés.

Ce ciné-spectacle d'EXPLO-MUNDO sera présenté le dimanche 18 février, à 20 heures, à l'auditorium du Séminaire, à Saint-Hyacinthe.

Pour obtenir d'autres renseignements, il faut s'adresser à Option Plein-Air, 2200 rue Léon Pratte, Saint-Hyacinthe (773-2252).



Village grec



La pesée des éponges



Le trio Paul et Paul à Saint-Hyacinthe

Le trio Paul et Paul sera de passage à Saint-Hyacinthe, le jeudi 1er mars, alors qu'il présentera son tout récent spectacle au cinéma Le Paris, à 21 heures.

Nul n'est besoin de paraphraser une prose interminable pour évoquer la petite histoire du trio Paul et Paul: une première apparition à la Place des Arts à l'été de 1976 suivie d'une tournée à l'automne et d'un disque à l'hiver 1977. À ce stade-ci, des milliers de personnes avaient goûté à leur délire fou et avaient vécu les affres d'une future découverte sans complexe, la verve d'un politicien dont l'éloquence et la démagogie ne fait pas de doute, l'autorité d'une police montée contre les abonnements à la drogue, et quoi d'autre encore.

Côté spectacle, les Paul (comme les appellent les intimes) nous avaient laissés sur notre appétit depuis ce temps. On attendait impatiemment de voir sur quels personnages ils jetteraient leur dévolu cette fois-ci. Eh bien voilà! C'est fait. Le trio Paul et Paul a monté un autre spectacle, le deuxième dans leur histoire de Paul, et après avoir visité une trentaine de villes et s'être attaqué à l'Outremont à l'automne et en supplémentaire en janvier; il sera à Saint-Hyacinthe, le 1er mars à 21 heures, au Cinéma Le Paris.

Cette fois, rien de premier spectacle et aucun animateur de REMI-AM-FM ne sera sur les lieux. En d'autres mots, le trio Paul et Paul propose aux Maskoutains un spectacle entièrement renouvelé qui semble déjà faire ses preuves partout où il a été présenté jusqu'à ce jour.

Cette année, Paul a vu au faste des décors pendant que Paul effectuait la conception de l'éclairage et que l'autre Paul réglait les technicalités sonores. Il faut cependant mentionner que les textes proviennent des trois Paul.

Tous sont invités à se payer une pinte de bon sang, le jeudi 1er mars, au cinéma Le Paris, à Saint-Hyacinthe.

Les billets, au coût de $4.50, $5.50 et $6.50 sont en vente au Carrefour 8-24, 1740 rue Saint-Antoine.

C'est une production Saint-Jean-Vandal et C.K.B.S.

BRASSERIE
La Cervoise
•CUISINE OUVERTE
de 8h.a.m. à 8h.p.m.
réservation pour groupes 773-1711
T.V. SUR ÉCRAN GÉANT
jeudi, vendredi, samedi
CHANSONNIERS PROFESSIONNELS
2425 boul. Casavant
Saint-Hyacinthe

Le Cabaret présente
LE CASINO
"Le P'TIT CABARET"
avec danseuses
De jolies danseuses agrémentent de façon unique votre détente.
VENEZ FÊTER LA ST-VALENTIN AVEC NOUS SURPRISES POUR TOUS
Venez aussi rencontrer Diane et Lisette dès 11:00 a.m. pour vous remettre de la veille!
MARTIN STEVENS
14 au 18 février
HEURES DES SPECTACLES
Mercredi-Jeudi
10:30 & 12:30
Vendredi, Samedi
10:30 & 1:00
Dimanche
9:30 & 11.30
PAS DE FRAIS D'ENTRÉE EXCEPTÉ LE SAMEDI
800 Principale, Granby

NOUVEAU
À ST-HYACINTHE
FAIRE-PART DE MARIAGE
choix de 300 modèles
allumettes, serviettes de table
couteaux et coupes gravés
Nous prêtons le catalogue
Tél. 773-4577 aussi à Beloeil 467-6509
Invitations Bel Oeil enr.

MONSIEUR VAPEUR ENR.
SPÉCIALITÉ: VENTE ET POSAGE
- TAPIS - PRELARTS
- TUILE - CERAMIQUE
Nettoyage des tapis à la vapeur
8470, rue Jolibois, St-Hyacinthe, Qué.
Tél.: 774-8051
PIERRE PERRAULT, PROP.

ON CONNAÎT LA MUSIQUE!
LES ANNONCES CLASSÉES
773-6028

L'ANTIQUE BAR SALON
En vedette mercredi soir 14 février
MÉDRIC
2 spectacles: 10h.15 et 12h.15
Ouvert 7 jours par semaine
Heure d'ouverture: 11h. a.m. à 3h. a.m.
piano - bar et danse
ORGANISTE
du mercredi au dimanche inclusivement
de 9h.p.m. à 2h.a.m.
1415, Saint-Louis, Saint-Hyacinthe, Tél.: 773-5656

Pierre Parent et C.K.B.S. - 1240 présentent
SHOWTIME
DOMINIQUE
SHOWTIME
SUPPLÉMENTAIRE 22 FÉVRIER
MERCREDI 21 FÉVRIER
À 20 HEURES 30
LE PARIS tél 773-9492
Billets en vente
Carrefour 8-24, 1740 Saint-Antoine
Tél.: 773-4159

Commençant vendredi 16 février
14 ANS
SYLVESTER STALLONE
"F·I·S·T"
GENE CORMAN presents
A NORMAN JEWISON Film
SYLVESTER STALLONE
ROD STEIGER · PETER BOYLE
in "F.I.S.T."
MELINDA DILLON · DAVID HUFFMAN
KEVIN CONWAY and TONY LO BIANCO
Produced and Directed by NORMAN JEWISON · Associate Producer PATRICK PALMER · Story by JOE ESZTERHAS
Screenplay by JOE ESZTERHAS and SYLVESTER STALLONE
Director of Photography LASZLO KOVACS A.S.C. · Music by BILL CONTI
Executive Producer GENE CORMAN TECHNICOLOR® United Artists A Transamerica Company
2 FILMS EN COULEURS
Les pirates du métro
Horaire sur semaine 6h25
Samedi et dimanche 12h15 2h35 4h30
Dernier spectacle 7h00
Un Cinéma Uni
MASKA 774-4171
475 HOTEL DIEU ST-HYACINTHE

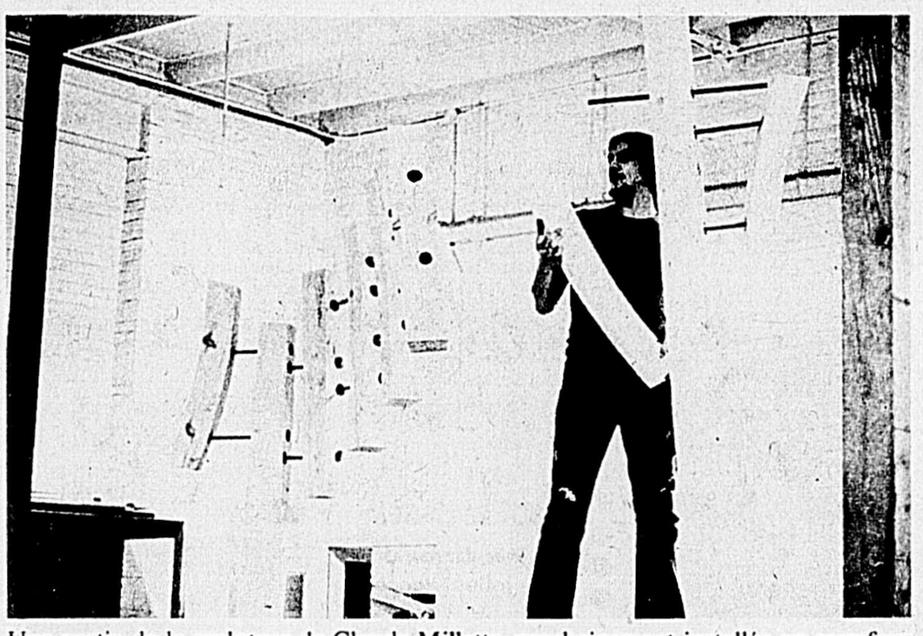
Cordiale Invitation
Ouverture Officielle
Disco Pointe
POINTE VALAINE
parade de modes
Disco Pointe
animée par:
Michel Girouard et la troupe extra-modes
Jeudi 15 février
20h.30
92 Connaught, Otterburn Park
Benoit 464-0330

Auberge des Seigneurs
1200 Daniel Johnson, St-Hyacinthe, Qué. Tél.: (514) 774-3810
MERCREDI LE 14 FÉVRIER (ST-VALENTIN)
ENTRÉE: FOIE TRUFFE
POTAGE: CONSOMMÉ VALENTINE
PLATS: CÔTE DE BOEUF AU JUS..... $10.25
MÉDAILLON DE BOEUF SAUCE BÉARNAISE $12.50
LÉGUMES: Choux fleurs au gratin
Carottes glacées
POMME DE TERRE: Purée ou frites
DESSERTS:
Gâteau St-Valentin
Crème renversée au Caramel
POUR TOUS LES AMOUREUX À PARTIR DE 18:00 DANS LA SALLE À MANGER HYACINTHE DELORME. MUSIQUE ET DANSE PENDANT LE REPAS...
POUR RÉSERVATION COMPOSER: 774-3810
Une fleur sera offerte à toutes les Valentines de cette journée.

spectacle

"Mieux vaut t'art"...

Au travail pour la collectivité



Une partie de la sculpture de Claude Millette, prochainement installée au carrefour du cégep.







"Mieux vaut t'Art"... un projet se voulant immortel!

Dans un premier article paru il y a deux semaines, les lecteurs faisaient connaissance avec le projet "mieux vaut t'art". Cette semaine, comme promis, un compte rendu des activités et des projets à venir du groupe vous est présenté. De plus, Luc Rodrigue, directeur et promoteur, nous fera part de sa pensée face au projet et face à l'art en général.

À l'heure actuelle, on peut déjà fixer la date des premières installations permanentes qui, tel qu'annoncé, auront lieu au cégep. C'est donc à partir de la troisième semaine de février que les habitués du collège Bourgchemin, campus Saint-Hyacnithe, pourront juger de l'amélioration apportée à leur environnement.

En effet, Luc Rodirgue et Claude Millette y installeront leurs sculptures, respectivement, à la bibliothèque et au carrefour tandis que Suzanne Daigneault et Jean Rodrigue, eux, fixeront leurs toiles à l'entrée principale et face à la salle Léon-Ringuet.

Le prochain endroit qui pourra bénéficier du travail du groupe sera probablement le Centre de Main-d'Oeuvre. Il s'agira alors d'une sculpture, fruit du travail de Luc Rodrigue.

À travers ses idées, il ne faut surtout pas voir la rigueur d'un académicien mais plutôt celles d'un libre critique. D'ailleurs, il a en horreur la myopie académique provoquée par l'habitude à juger l'art de façon livresque.

Issu de l'école de sculpture Saint-Jean-Port-Joli, dans le bas du fleuve, il nous dira plutôt qu'on ne juge pas l'oeuvre; on la sent, on lui touche, on établit contact, car l'oeuvre d'art est un moyen subtil de communication.

Point besoin de matériaux dispendieux ou de savantes techniques; l'idée, si elle est suffisamment puissante, saura travailler la matière dont elle dispose. En fait, il faut savoir se servir du banal pour exprimer le sublime.

En tant que directeur du projet, il ne cache pas sa satisfaction. Le fait qu'une longue contemplation et la recherche du beau puissent précéder ou suivre l'élan créateur passionné, le laisse assouvi et rêveur.

Il manifeste alors son besoin d'idéaliser la vie, son désir de voir s'élargir la conscience collective et son refus global des conditionnements néfastes. Mais déjà, les dernières notes d'un fou piano relâchent leurs étreintes...

LUC RODRIGUE SE CONFIE...

Mais puisqu'il est notre invité cette semaine, laissons-le plutôt livrer sa pensée et ainsi faciliter notre approche face à ses productions futures. Il aurait été passablement difficile de reproduire mot à mot l'entretien qui eût lieu. C'est sous la haute inspiration d'un "Keith Jarrett" au piano que Luc donnait libre cours à son humour, à son imagination, autant qu'à son agressivité, et à son mécontentement.

En tant qu'artiste impliqué dans son milieu, il nous fait d'abord par de son dédain en rapport à l'acceptation massive de produits de consommation éphémère et de l'influence de cette surconsommation sur l'art. Au peuple, il reproche son manque d'originalité, son besoin presque semiesque de s'identifier à "l'autre" par le biais de bien matériels tels les automobiles, les hamburgers ou la marque de commerce de vêtements de dessous.

Face à cette situation, il suggère avec véhémence, en citant Henri Laborit, un changement profond dans la façon de percevoir tout ce qui nous entoure. Ceci, en espérant que demain éveillera notre snesibilité à la musique, à la forme et à la force que dégage toute création.

Par créer, il entend la concrétisation de tout sentiment personne; peu importe la façon de l'exprimer.

Ne peut-on être création de par sa façon de vivre?

Texte et photos: Jean-Luc Mongeau



A la demande générale: supplémentaire du spectacle de Lapointe

Après une vente étonnante des billets pour les deux premiers spectacles de Jean Lapointe, présentés au cinéma Le Paris les 28 et 29 mars, les productions Saint-Jean-Vandal peuvent maintenant annoncer qu'il y aura supplémentaire du spectacle de notre artiste national. Ce tout nouveau spectacle "La grande séance" est actuellement présenté en province et obtient un triomphe sans pareil.

Pour le plaisir d'entendre des mots, des chansons, pour le plaisir de revivre des émotions, Jean Lapointe, cette année présente sa séance, "la grande séance", au Cinéma Le Paris. Ce grand et beau spectacle sera présenté de nouveau en avril prochain. La vente des billets se fera d'ici un mois. Les Maskoutains sont invités à surveiller les journaux locaux et à synthoniser C.K.B.S.

★ ON Y RETROUVE LA CLIENTELE DU CLUB MEDITERRANEE, EN TRAIN DE CHERCHER L'AVENTURE EPERDUMENT!... — LE MONDE

★ Satire pétulante et féroce sur les Clubs de vacances! — LE POINT

★ LE FILM QUI FERA RIRE TOUT LE MONDE! — FRANCE SOIR

★ Un des gros succès de la saison, qui touchera un très vaste public. Une drôlerie ravageuse par sa gaieté, son rythme, son allant, son brio! — LE MATIN DE PARIS

★ Drôle, bien photographié, séduisant! — L'EXPRESS

★ Si vous avez envie de rire, allez voir Les Bronzés! Un film tout à fait divertissant, CONÇU PAR D'ANCIENS ANIMATEURS DU CLUB MEDITERRANEE. Une totale authenticité!... Sous le soleil des vacances, on pense beaucoup plus À "ÇA" qu'à autre chose! — RADIO LUXEMBOURG

UNE COMÉDIE IRRESISTIBLE!
LE PLUS GRAND SUCCÈS DE L'HEURE EN EUROPE!

Les "Gentils" Organisateurs et les "Gentils" Membres s'en donnent à coeur joie, à la conquête de "L'AVENTURE" dans

LE PREMIER FILM sur "LE CLUB"!

LES BRONZÉS

POUR TOUS



2e FILM LE GRAND ESCOGRIFFE

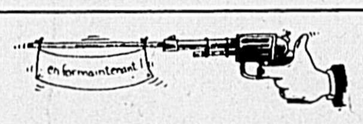
avec YVES MONTAND · AGOSTINA BELLI · CLAUDE BRASSEUR

Commençant vendredi à jeudi

LE PARIS tel: 773-9492

Horaire sur semaine
7h30 "Le Grand Escogriffe"
9h36 "Les Bronzés" fin 11h01
Horaire du dimanche
"Le Grand Escogriffe" 1h00 4h31 7h37
"Les Bronzés" 3h06 6h12 9h43 fin 11h08

VOYAGE
10 au 27 mars
CALIFORNIE
Tél.: 796-5010
no. permis: 16280810-0449



Soyez en bonne et due forme! C'est la loi.

PARTICIPACTION
Le mouvement canadien du bien-être physique.

L'héritage
Restaurant et Bar Salon
1092 rue Principale, Granby
Tél.: 372-4470

INVITATION SPÉCIALE

La Nouvelle ADMINISTRATION et le personnel du Restaurant L'HÉRITAGE vous invite cordialement à venir passer quelques moments en agréable compagnie

C'est ainsi que nous vous invitons

mardi soir le 20 février

à venir apprécier l'excellence de notre cuisine

À L'OCCASION DE CETTE PROMOTION SPÉCIALE
Le Restaurant L'Héritabe payera la moitié du coût total des repas

Excluant les boissons

Faites vos réservations dès maintenant

Tél.: 372-4470

Auberge des Seigneurs

BUFFET
Chaud ou froid, tous les dimanches, au son de la musique de ALAIN LÉTOURNEAU de 18:00 à 22:00 hres avec danse

MAURICE
AU PIANO
PIANO BAR
PRÉSENTE EN GRANDE VEDETTE
du mardi au samedi inc. de 9h. p.m. à 2h.15 a.m.
St-Hyacinthe inf.: 774-3810

avis de décès

BARRÉ (M. Albert) - À l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville, le 8 février, est décédé M. Albert Barré, d'Acton Vale, époux de Marie-Anna Poulin, à l'âge de 85 ans. Outre son épouse, il laisse trois enfants: Mme Léonard Tétreault (Alberte), de Weymouth, U.S.A., Mme Marcel Fontaine (Gilberte), Saint-Théodore, et Mme Lionel Allaire (Jeannine), Drummondville. Les funérailles, sous la direction de la Maison Marcel Boisvert, eurent lieu le 12 février, à 11 heures a.m., en l'église Saint-André d'Acton Vale et l'inhumation au cimetière paroissial du même endroit.

***

BIENVENUE (Émile) - À Saint-Thomas d'Aquin, le 10 février, est décédé M. Émile Bienvenue, à l'âge de 79 ans. Il laisse trois fils et deux filles: MM. Guy, Jean, Saint-Hyacinthe; Roger, Saint-Thomas; Mmes Jean-Denis Beauregard (Mariette), Saint-Hyacinthe; Alain Jodoin (Doris), Québec. Les funérailles, sous la direction de la maison UBALD LALIME de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 13 février, en l'église paroissiale de Saint-Thomas d'Aquin.

***

CHAUME (Mme Joseph) - Le 6 février est décédée Mme Joseph Chaume, à l'âge de 71 ans. Elle laisse un fils: M. Hervé Chaume. Lui survivent aussi sa soeur et ses quatre frères: Mme Annette Brodeur, de Saint-Hyacinthe; Mme Adrien et René Bazinet, de Sainte-Madeleine; Rosaire et Marcel Bazinet, Saint-Charles.

***

CHOQUETTE (Philidore) - À Saint-Hyacinthe, le 8 février, est décédé M. Philidore Choquette, à l'âge de 64 ans. Il laisse son épouse, née Françoise Savard. Lui survivent un frère et une soeur: M. Gérald, Marieville; Mlle Lucina, New York. Les funérailles, sous la direction de la maison RENÉ-J. MONGEAU de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 10 février, en l'église Assomption, à Saint-Hyacinthe.

***

DESROSIERS (Mme Veuve Aimé) - À Saint-Denis-sur-Richelieu, le 7 février, est décédée Mme veuve Aimé Desrosiers, née Béatrice Archambeault, à l'âge de 84 ans. Elle laisse cinq fils et dix filles: MM. Marcel, Camille, Gérard, Saint-Denis; Léonard, Côte-Sainte-Catherine; François, Chambly; Mmes Armand Angers (Aline), Saint-Denis; Raoul Benoit (Agathe), Saint-Hyacinthe; Marcel Bousquet, (Simone), Saint-Denis; Lucien Morin (Lucienne), Saint-Bernard; Edouard Bousquet (Adrienne), Saint-Denis; Lucien Vigeant (Françoise), Saint-Denis; Mlle Lucie, Saint-Denis; Mlles Praxède, Corinne, Montréal; Soeur Berthe, Congrégation Notre-Dame, Saint-Mathieu de Momtmagny. Lui survivent un frère et une soeur: M. Lucien, Contrecoeur: Mme Willie Gaudette (Rosa). Les funérailles, sous la direction de la maison Emilien Phaneuf de Saint-Denis-sur-Richelieu, eurent lieu le 10 février, en l'église paroissiale de Saint-Denis.

***

FOURNIER (Henri) - À Saint-Liboire, le 21 janvier, est décédé M. Henri Fournier, à l'âge de 74 ans. Outre son épouse, née Diane Laliberté, il laisse quatre fils: MM. Luc, Earlton; Serge, Saint-Liboire; Denis, Etats-Unis; François, Marieville. Lui survivent un frère et une soeur: M. Louis-Philippe, Montréal; Mme Mathilde Auclerc, Saint-Hyacinthe. Les funérailles, sous la direction de la maison René Coderre de Saint-Liboire, eurent lieu le 24 janvier, en l'église paroissiale de Saint-Liboire.

***

LAFLAMME (Antonio) - À Saint-Liboire, le 23 janvier, est décédé M. Antonio Laflamme, à l'âge de 75 ans. Outre son épouse, née Germaine Chenette, il laisse trois fils: MM. Germain, Gaston, Saint-Liboire; Réjean, Saint-Hyacinthe. Lui survivent deux frères et trois soeurs: M. Valmore, Saint-Simon; Roméo, Saint-Hyacinthe; Mmes Rodolphe Desmarais (Délia), Irénée Durocher (Dorilla), Saint-Hyacinthe; Lucien Desmarais (Hélène), Saint-Simon. Les funérailles, sous la direction de la maison René Coderre, de Saint-Liboire, eurent lieu le 26 janvier, en l'église paroissiale de Saint-Liboire.

***

LANOUE (Léo) - À Saint-Hyacinthe, le 9 février, est décédé l'abbé Léo Lanoue, ex-curé de Sainte-Rosalie, à l'âge de 85 ans. Lui survit un frère, Rolland, o.p., Fall River. Les funérailles, sous la direction de la maison UBALD LALIME de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 12 février, en la chapelle du Séminaire, à Saint-Hyacinthe.

***

LAPIERRE (Ernest) - À Saint-Hyacinthe, le 8 février, est décédé l'abbé Ernest Lapierre, ex-curé de Saint-Bernard et de Stanbridge, à l'âge de 72 ans. Lui survivent un frère et deux soeurs: M. Ovide, Saint-Hyacinthe; Soeur Florence, Présentation de Marie, Acton Vale; Mlle Cécile, Saint-Hyacinthe. Les funérailles, sous la direction de la maison UBALD LALIME de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 12 février, en la Cathédrale, à Saint-Hyacinthe.

***

LEMOINE (Rosalie) - À Saint-Hyacinthe, le 4 février, est décédée Rosalie Lemoine, des Soeurs de la Charité, à l'âge de 83 ans, dont 50 ans de profession religieuse. Originaire de Saint-Robert de Richelieu, elle était la fille de Maurice Lemoine et de Marie Lemoine. Lui survivent un frère et deux belles-soeurs: M. Michel, Saint-Hyacinthe; Mmes Michel Lemoine et Jean-Baptiste Lemoine, Saint-Robert. Les funérailles, sous la direction de la maison UBALD LALIME, de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 6 février, en la chapelle de la Maison généralice, à Saint-Hyacinthe.

***

PHILLIE (Mme Eugène) - À Saint-Hyacinthe, le 6 février, est décédée Mme Eugène Phillie, née Henriette Blanchard, à l'âge de 70 ans. Outre son époux, elle laisse quatre fils: MM. Eugène-Henri, Montréal; Jean-Marc, Sherbrooke; Jacques-Yvon, Longueuil; Louis-Marie, Sainte-Rosalie. Lui survit une soeur, Mme Albany Roberge (Béatrice), Ange Gardien. Les funérailles, sous la direction de la maison RENÉ-J. MONGEAU de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 8 février, en l'église Saint-Joseph, à Saint-Hyacinthe.

***

dates ET ÉVENEMENTS

Déjeuner aux fèves du comité d'école Sacré-Coeur

Le comité d'école Sacré-Coeur organise un déjeuner de fèves au lard, le dimanche 18 février, de 9 heures à 13 heures 30, à l'école Sacré-Coeur, 775 rue Sacré-Coeur.

Le prix d'entrée est de $2 pour les adultes et de $1 pour les enfants de 12 ans et moins; gratuit pour les moins de 5 ans. Il y aura tirage de paniers de provisions et de nombreux prix de présence.

On pourra se procurer des billets à la porte.

Bienvenue à tous!

Cours de secourisme

Les Ambulanciers Saint-Jean désirent informer la population de Saint-Hyacinthe et de la région qu'un cours public de secourisme débutera le mercredi 21 février 1979 à 19 heures 30. Ces cours se donneront au poste de police, situé au 925 de Boucherville, à Saint-Hyacinthe. La durée des cours est de huit semaine à raison d'un soir par semaine. L'inscription se fera lors du premier cours et le coût est de $15 comprenant le manuel, une bande triangulaire et le certificat. Pour information, on peut rejoindre M. Luc Provost, au numéro 796-2034, ou m. normand Landry à 799-4708.

Age d'or de Saint-Barnabé

La soirée organisée par le club d'Age d'or de Saint-Barnabé aura lieu le samedi 17 février.

Les Désourdy feront les frais de la musique. Un goûter sera servi à la fin de la soirée.

Bienvenue à tous!

Recrutement de la Garde paroissiale du Christ-Roi

La Garde paroissiale du Christ-Roi lance une invitation bien cordiale à tous ceux et celles qui désirent faire partie du mouvement.

Les jeunes garçons et jeunes filles âgés de 12 ans et plus, qui aimeraient faire partie du corps musical, jouer un instrument quelconque: lyra, trompette ou tambour, sont les bienvenus.

Ce corps qui touche de près à l'aspect militaire, aide et contribue au développement de la personne, tout en participant au service communautaire de la paroisse.

Tous ceux qui veulent s'enrichir, en savoir plus long à ce sujet n'ont qu'à se présenter au local de la Garde, rue Robert, le dimanche avant-midi de 10 heures à 11 heures. On peut aussi composer un des numéros suivants: 799-4490 ou 774-7409.

Bienvenue aux intéressés!

Kermesse organisée par les Aventuriers de la Cathédrale

Jeunes et vieux sont invités à une kermesse, c'est-à-dire tombola en langage scout. Cela aura lieu au sous-sol de la Cathédrale pendant la semaine scoute, les 22, 23 et 24 février.

Les heures d'ouverture sont les suivantes: le jeudi 22 février, de 18 heures à 22 heures; le vendredi 23 février, de 18 heures à 22 heures; le samedi 24 février, de 10 heures à 18 heures.

Ce projet a été conçu et réalisé par les Eclaireurs de la troupe 1ère, "Les Aventuriers" de la Cathédrale.

Venez tous en foule car c'est un rendez-vous à ne pas manquer et où l'on vous promet beaucoup de plaisir. N'oubliez pas vos sous.

Finale du concours d'art oratoire Optimiste de la zone 15

Les finales du concours d'art oratoire Optimiste de la zone 15, auront lieu le mercredi 14 février, à 20 heures, à la salle paroissiale de Sainte-Rosalie, rue de l'Église.

La zone 15, regroupe les clubs Optimistes de Saint-Hugues, Sainte-Rosalie, Saint-Hyacinthe, Sainte-Madeleine, Saint-Damase et Saint-Dominique.

Une invitation spéciale est lancée à tous les clubs Optimistes et à la population des municipalités environnantes. Cette soirée se terminera par un mini-concert.

L'entrée est libre.

Pour les futurs mariés

Le Service d'accueil "Bienvenue chez Nous" annonce sa soirée des fiancés qui se tiendra le 12 mars 1979 à la salle La Châtelaine, située rue Coulonges, à Douville. À cette occasion, il y aura défilé de mode, conseils pratiques, cadeaux... et le tout, gratuitement. On peut réserver sa place immédiatement en téléphonant au numéro 773-1303.

Fermières de La Providence

La réunion mensuelle du cercle des fermières de La Providence aura lieu le lundi 19 février, à 19 heures 30, à la salle d'accueil de l'église Précieux-Sang. Les dames présentes auront l'occasion de déguster les produits Freddychef. Cette démonstration cadrera très bien avec le programme du comité de consommation: l'achat des produits de chez-nous. À compter du 20 février, Mme Clémence Morin donnera des cours de tissage flothé. Les dames intéressées à suivre ces cours, doivent communiquer au numéro suivant: 774-5649.

Bienvenue à tous les membres et à celles qui désirent se joindre au groupe!

AVIS PUBLIC

COMMISSION SCOLAIRE VAL-MONTS

INSCRIPTION OFFICIELLE 1979-1980

MATERNELLE - PRIMAIRE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Tous les élèves qui fréquenteront l'an prochain une école sous juridiction d'une commission scolaire doivent y être inscrits par leurs parents ou ceux qui en tiennent lieu avant le 1er mars 1979.

ÉLÈVES ACTUELLEMENT INSCRITS

Tous les élèves de la commission scolaire Val-Monts recevront dans les prochains jours un formulaire de demande d'admission que les parents devront signer et retourner à l'école dans le plus bref délai possible.

ÉLÈVES QUI S'INSCRIVENT POUR LA PREMIÈRE FOIS (sauf à la maternelle)

Les élèves du primaire qui ne fréquentent pas actuellement une école de la commission scolaire Val-Monts, mais qui prévoient s'y inscrire pour septembre 1979, doivent s'adresser directement à l'école la plus près de leur domicile ou au Centre administratif, 825 rue Crevier, Saint-Hyacinthe, Tél.: (514) 773-6041 (demander le service de l'enseignement).

INSCRIPTION À LA MATERNELLE

Tous les enfants qui fréquenteront pour la première fois la maternelle, devront se présenter avec leurs parents à l'école la plus près de leur domicile, entre le **19 et le 28 février 1979,**

- de 09:00 h à 11:00 h et de 13:00 h à 16:00 h.

Le certificat de naissance ou l'extrait de baptême de l'enfant sera exigé au moment de l'inscription.

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

AVIS PUBLIC

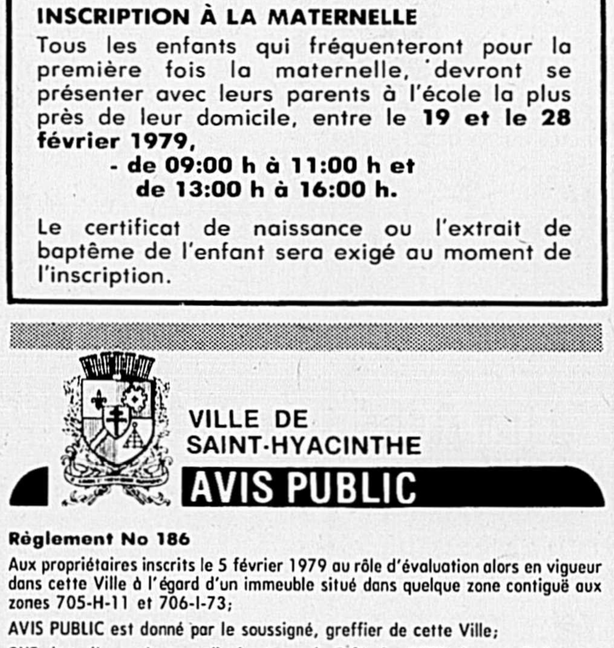
Règlement No 186

Aux propriétaires inscrits le 5 février 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë aux zones 705-H-11 et 706-I-73;

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette Ville;

QUE, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 1979, le conseil de cette Ville a adopté le règlement No 186 intitulé: "Règlement décrétant la distraction d'une partie du territoire formant la zone 705-H-11 et son incorporation à la zone 706-I-73, et modifiant à cette fin le règlement No 84 de la Ville de Saint-Hyacinthe".

Lesdites zones 705-H-11 et 706-I-73 étant délimitées, telles qu'elles apparaîssent au plan annexé au règlement No 85 dont extrait est reproduit ci-après, comme suit:



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 5 février 1979 sont habiles à voter sur ce règlement No 186 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des cités et villes, que ledit règlement No 186 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë aux zones 705-H-11 et 706-I-73 par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieure à vingt-quatre.

Saint-Hyacinthe, ce quatorzième jour du mois de février, mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier.

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

AVIS PUBLIC

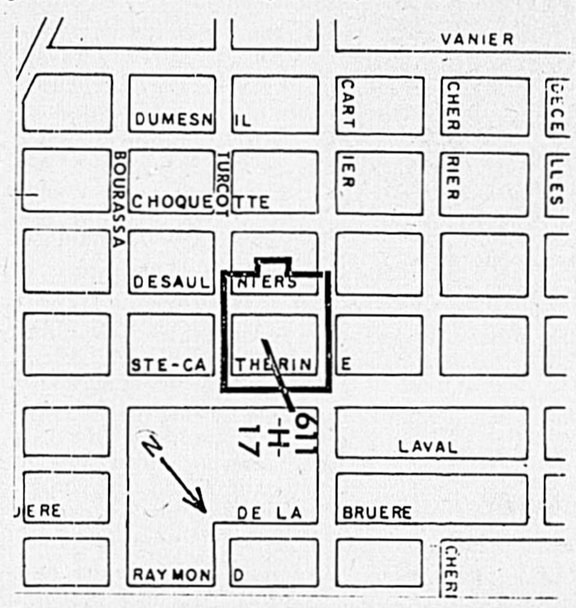
Règlement No 188

Aux propriétaires inscrits le 5 février 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone 611-H-17;

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette Ville;

QUE, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 1979, le conseil de cette Ville a adopté le règlement No 188 intitulé: "Règlement décrétant la création, à même une partie du territoire de la zone 611-H-17, de la zone 661-CH-30, et modifiant à cet effet le règlement No 84 de la Ville de Saint-Hyacinthe".

Ladite zone 611-H-17 étant délimitée telle qu'elle apparaît au plan annexé au règlement No 84 dont extrait est reproduit ci-après, comme suit:



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 5 février 1979 sont habiles à voter sur ce règlement No 188 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des cités et villes, que ledit règlement No 188 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone 611-H-17 par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieure à vingt-quatre.

Saint-Hyacinthe, ce quatorzième jour du mois de février, mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier.

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

AVIS PUBLIC

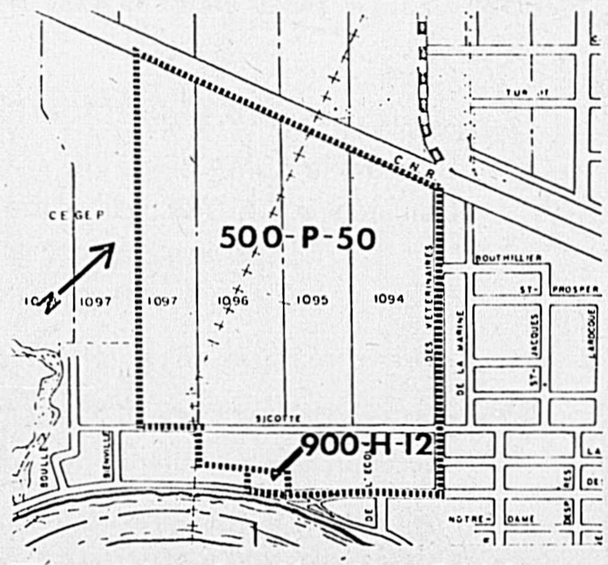
Règlement No 189

Aux propriétaires inscrits le 5 février 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë aux zones 900-H-12 et 500-P-50;

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette Ville;

QUE, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 1979, le conseil de cette Ville a adopté le règlement No 189 intitulé: "Règlement décrétant la création, à même le territoire de la zone 900-H-12 et d'une partie de la zone 500-P-50, de la zone 966-CH-32 et modifiant à cette fin le règlement No 84 de la Ville de Saint-Hyacinthe".

Lesdites zones 900-H-12 et 500-P-50 étant délimitées, telles qu'elles apparaîssent au plan annexé au règlement No 84 dont extrait est reproduit ci-après, comme suit:



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 5 février 1979 sont habiles à voter sur ce règlement No 189 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des cités et villes, que ledit règlement No 189 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë aux zones 900-H-12 et 500-P-50 par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieure à vingt-quatre.

Saint-Hyacinthe, ce quatorzième jour du mois de février, mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier.

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

AVIS PUBLIC

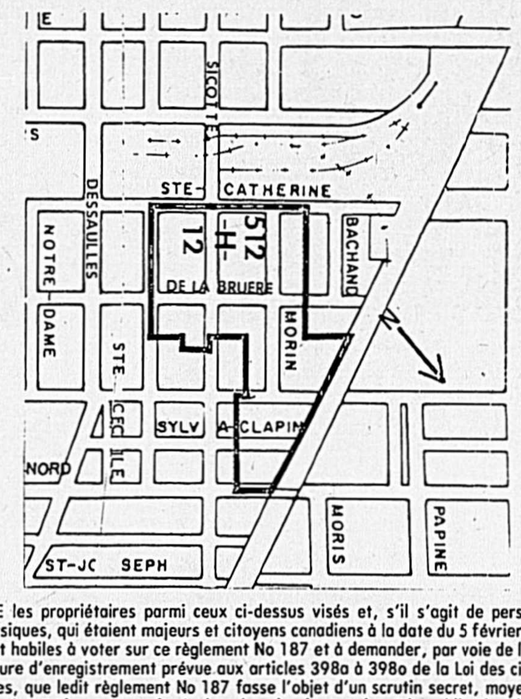
Règlement No 187

Aux propriétaires inscrits le 5 février 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone 512-H-12;

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette Ville;

QUE, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 1979, le conseil de cette Ville a adopté le règlement No 187 intitulé: "Règlement décrétant la création, à même une partie du territoire de la zone 512-H-12, de la zone 535-P-50 et modifiant à cet effet le règlement No 84 de la Ville de Saint-Hyacinthe".

Ladite zone 512-H-12 étant délimitée telle qu'elle apparaît au plan annexé au règlement No 84 dont extrait est reproduit ci-après, comme suit:



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 5 février 1979 sont habiles à voter sur ce règlement No 187 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des cités et villes, que ledit règlement No 187 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone 512-H-12 par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieure à vingt-quatre.

Saint-Hyacinthe, ce quatorzième jour du mois de février, mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier.

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

AVIS PUBLIC

Règlement No 185

Aux propriétaires inscrits le 5 février 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone 505-C-35;

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette Ville;

QUE, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 1979, le conseil de cette Ville a adopté le règlement No 185 intitulé: "Règlement décrétant la création à même une partie du territoire de la zone 505-C-35 de la zone 534-C-37 et modifiant à cet effet le règlement No 84 de la Ville de Saint-Hyacinthe".

Ladite zone 505-C-35 étant délimitée, telle qu'elle apparaît au plan annexé au règlement No 84 dont extrait est reproduit ci-après, comme suit:



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 5 février 1979 sont habiles à voter sur ce règlement No 185 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des cités et villes, que ledit règlement No 185 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone 505-C-35 par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieure à vingt-quatre.

Saint-Hyacinthe, ce quatorzième jour du mois de février, mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier.

Un record de participation au carnaval d'hiver de Saint-Thomas-d'Aquin

Cette année encore, le carnaval de Saint-Thomas-d'Aquin a remporté un immense succès et les nombreuses activités, mises sur pied, ont attiré plusieurs centaines de personnes. Durant deux fins de semaine consécutives, les gens de Saint-Thomas-d'Aquin ont fait la fête avec fierté.

Il n'est pas erroné de dire que le carnaval de Saint-Thomas est celui qui a obtenu le plus haut taux de participation: qu'il soit question de la dégustation de vins et fromages, du concert présenté par la Société Philharmonique de Saint-Hyacinthe, de la soirée du couronnement de la Reine ou du défilé du dimanche 4 février, soulignons le fait que les gens de Saint-Thomas-d'Aquin étaient tous au rendez-vous.

Durant la dernière fin de semaine de festivités, soit les 2, 3 et 4 février, on a battu tous les records à Saint-Thomas. Tout d'abord, afin de bien débuter cette fin de semaine, il y a eu danse populaire dans les rues de Saint-Thomas, le vendredi 2 février. Cette même journée, plusieurs participants se sont inscrits aux concours de sciage de bois et de souque à la corde. Quant à ceux qui avaient le coeur à la randonnée, ils ont pu profiter de calèches qui se trouvaient sur place pour faire une agréable promenade.

C'est sans aucun doute le samedi 3 février que Saint-Thomas a battu tous les records: plus de 900 personnes s'étaient données rendez-vous à la salle Le Brazier, à Sainte-Madeleine afin d'assister au couronnement de la Reine. À cette occasion, un magnifique buffet chaud et froid avec pièce de boeuf montée, a été servi à tous les invités et fut fort apprécié. On a servi ce soir-là 650 repas.

De son côté, la jeune Sophie Lambert a vécu un moment mémorable puisqu'elle a été l'heureuse gagnante du voyage à Disney World. Sylvie Lambert fut elle aussi très choyée puisque le sort l'a désignée comme Reine du Carnaval de Saint-Thomas 1979.

La journée du dimanche 4 février fut tout aussi intéressante pour les citoyens de Saint-Thomas. Le défilé a attiré jeunes et moins jeunes et a fait la joie des petits. Quant à l'activité "souper aux chiens-chauds à l'extérieur" elle a obtenu elle aussi un grand succès puisque l'on a préparé plus de 80 douzaines de chiens-chauds.

En fait, les organisateurs bénévoles du carnaval ont vu leur travail amplement récompensé: une si forte participation vient sans aucun doute souligner la qualité des activités offertes. Somme toute, le carnaval de Saint-Thomas-d'Aquin se porte fort bien!



On aperçoit de gauche à droite Diane Chabot, Manon Forcier, duchesses; Sylvie Lambert, reine; Hélène Dolbec et Sylvie Malo, duchesses.



Sylvie Lambert a été élue Reine du carnaval de Saint-Thomas-d'Aquin, édition 1979, le samedi soir 3 février. Voilà certes une expérience qu'elle n'oubliera pas de sitôt!



Malgré la mauvaise température, plusieurs personnes s'étaient rendues au terrain de jeu de Saint-Thomas, pour le slalom de véhicules à quatre roues motrices.



Des gens de tous âges faisaient partie du défilé du carnaval de Saint-Thomas-d'Aquin.



Au coeur du défilé, il y avait ce fameux kiosque qui faisait la joie des plus jeunes.



Même le premier ministre du Québec était de la fête... c'était en fait un M. Lévesque improvisé.



Plus de 80 douzaines de chiens-chauds ont été servies.

Photos
Raymond Bélanger



spectacle



A. St-Pierre, directeur artistique du groupe Hozana

Tout groupe est doté d'un directeur artistique et Hozana ne fait pas exception. Le groupe ne pouvant compter sur un moteur qui flanche, Alain Saint-Pierre est la personne désignée pour assumer cette responsabilité.

Directeur artistique du groupe Hozana, il ne faillit pas à cette tâche. En effet, il a pour mission de conduire le groupe au succès. Son grand rôle est de voir au bon fonctionnement des chorégraphies, à la direction musicale et vocale, ainsi qu'au système d'éclairage. Avec le groupe depuis maintenant neuf ans, sa ponctualité ainsi que sa disponibilité lui auront servi tout au mieux. M. St-Pierre qui a tout d'abord été musicien à ses débuts, a, par la suite, touché à l'administration du groupe. On ne pouvait trouver mieux comme directeur artistique.

Agencer un spectacle sans pour cela négliger le côté musical et chorégraphique, n'est pas chose facile. Mais seule une personne qualifié peut l'accomplir. On ne peut énumérer en détails toutes les caractéristiques de cet homme mais une chose est certaine, il ne manque pas de dynamisme. Voici en bref ce qu'il doit accomplir au sein du groupe: les chorégraphies devront être rythmées et agréables, les directions vocale et musicale devront être bien assumées; le tout confié aux bons soins des éclairagistes et des techniciens du son.

Sylvie Lamontagne, responsable de la direction vocale, a été interprète dans un groupe maskoutain pendant plusieurs années. Ses connaissances et son expérience vocale, musicale et d'interprète ne pouvaient servir mieux les desseins du groupe Hozana. La directrice vocale accomplit un boulot qui la passionne énormément.

André Borduas, directeur musical accompli, et son équipe de jeunes musiciens sauront mettre en valeur les différents interprètes.

Les responsable des chorégraphies Jocelyn Carignan, est assisté de Suzanne Raîche. Ils forment une équipe du tonnerre. Les chorégraphies exécutés au cours du spectacle, s'harmoniseront parfaitement avec les côtés vocal et musical.

Les éclairagistes de leur côté, sont à apporter certains changements afin de donner un cachet particulier au spectacle. En quelque sorte, une amélioration grandement remarquée.

Une bonne organisation doit avoir tous ces atouts afin de garder son public et tous ceux qui l'aiment.

La semaine prochaine

Dominique sera à Saint-Hyacinthe

C'est mercredi et jeudi prochains (les 21 et 22 février) que Dominique présentera "Showtime Dominique Shotime" sur la scène du Cinéma le Paris à Saint-Hyacinthe. Voilà une excellente occasion de voir une très grande artiste à l'oeuvre. Car comme le dit Dominique en imitant Michel Chartrand "J'sais c'qui réjouit le coeur des Québécois!"

En plus de Michel Chartrand dont l'imitation (ou même la parodie!) est vraiment extraordinaire et qui vaut à elle seule le déplacement, Dominique nous fera voir sa perception de Diane Dufresne (sûrement la meilleure imitation qui en ait été faité), de Dédé Gagnon, René Simard, Michel Girouard et son Jardin des Etoiles, ainsi que Dalida.

"Showtime Dominique Showtime;; c'est aussi les élucubrations de Tante Irène (la "ma tante" de tout le monde), Dorothy Robillard, chanteuse et organiste dans un bar-salon, c'est également la femme soumise depuis trop longtemps, et plusieurs autres numéros.

Et bien sûr, après 25 ans de métier, Dominique sait comment acquérir son public et elle le fait avec beaucoup de chaleur!

À voir absolument, Showtime Dominique Showtime au Cinéma le Paris les 21 et 22 février prochains. Billets en vente au Carrefour 8-24, 1740 Saint-Antoine, tél.: 773-4159. Une présentation de Pierre Parent et de CKBS-1240.



Défilé de mode des Variétés canadiennes

Mme Olivette Beauregard-Massé, bien connue dans la région maskoutaine, sera la commentatrice au défilé de mode des Variétés canadiennes qui aura lieu le mercredi 28 février, à 20 heures, au Petit Canot, secteur Douville. Les billets seront en vente auprès des membres. Pour de plus amples renseignements, il faut composer 773-9984 ou 774-4245.

"Dana l'Aquitaine"

Pour l'amour de l'aventure

Marielle Raîche-Lefebvre

Le journaliste Marcel Brouillard était de passage récemment à Saint-Hyacinthe afin de lancer son tout dernier roman intitulé "Dana l'Aquitaine". Cet auteur qui n'en est pas à ses premières armes, puisqu'il a signé jusqu'ici six volumes, soutient tout de même qu'il faut agir de la sorte, faire soi-même sa propre promotion lorsqu'on décide d'endosser le métier d'écrivain si l'on veut vivre de sa plume.

UN AMOUR DU PAYS

"Dana l'Aquitaine", traduit avant tout l'amour que porte l'auteur au pays basque. C'est aussi le récit d'un voyage fort tumultueux, entrecoupé de scènes tendres qui réunissent cette Dana et un Québécois bien de chez nous.

Les gens de la région maskoutaine et plus précisément les citoyens de Saint-Pie, trouveront sûrement un certain plaisir à lire les aventures romantiques de ce Québecois au pays basque; en effet, ce Québécois un peu rêveur, signe ses poèmes qu'il adresse à la belle Dana comme suit: Alain Boisvert, Saint-Pie-de-Bagot!

Bien que le récit de Marcel Brouillard soit empreint d'une sentimentalité un peu fleur bleue, il n'en demeure pas moins que le style de l'auteur donne à penser que cette histoire aurait pu arriver à n'importe qui d'entre nous. Sans doute à cause de la simplicité qui se dégage de ce récit, on se laisse prendre au jeu sans que l'auteur ait trop à insister pour ce faire. Il est vrai que l'auteur donne à chacun de ces lecteurs le goût d'écrire son propre roman.

Né à Vaudreuil, Marcel Brouillard a eu le bonheur de vivre près des grands écrivains de son village: Félix Leclerc, Robert-Lionel Séguin, Robert Choquette et le chanoine Lionel Groulx qui écrivait que "rien n'est plus facile, en ce coin de nature, que d'être ou de se croire poète".

Pour sa part, Marcel Brouillars a la plume facile et heureuse et lorsque'il décrit les coins de terre qu'il a visités, il sait mettre en valeur les couleurs et les nuances qui s'imposent.

Publié aux Editions Héritage, "Dana l'Aquitaine", de Marcel Brouillard, est le premier roman d'une nouvelle collection consacrée aux auteurs Québécois...

Et Dana l'Aquitaine", à cause de la langue aisée et souple que l'auteur utilise, inaugure fort bien cette nouvelle collection.

galeries st-hyacinthe

3200, BOUL. LAFRAMBOISE

En montre jusqu'au 24 février 1979

à des prix d'exposition aux Galeries Sain-Hyacinthe

PLAN
MISE DE CÔTÉ
Tél.: 774-2343

DISTRIBUTIONS Hécar ENR

CENTRE DE COUTURE PARENT



INCROYABLE! Ensemble de modules amovibles, lavables et légers couleurs variées

• sans vis, ni clous, ils sont résistants, gardent leur forme et sont des plus pratiques

BARBIER LES GALERIES
BIJOUTERIE LATENDRESSE
BOUTIQUE DU CADEAU
BOUTIQUE ELEN LEMIRE INC.
BOUTIQUE MAXIME
PIK NIK
LINGERIE MAUDE INC.
BOUTIQUE D. SAINT-PIERRE
BOUTIQUE SNOOPY
LE CHÂTEAU CHAMBORD
CHAUSSURES PANDA
CHAUSSURES PAVANE LTÉE
CHAUSSURES TRANS-CANADA
DIRECT FILM INC.
LAITERIE LECLERC
LAURENTIDE ACCEPTANCE
BANQUE ROYALE
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
STEINBERG
LA TRICOLAINE
SALON VANIK
ZELLERS
BOUTIQUE MARIE-MOI
CENTRE DE COUTURE PARENT
DISTRIBUTION MASKA
MAISON JÉRÔME
SOCIÉTÉ FIDUCIE DU QUÉBEC
MERCERIE JEAN-PAUL PITT
PANT O RAMA
VINCENT CHARTIER, PHARMACIEN
RADIO SHACK
HART'S
GALIPEAU MUSIQUE
CHARCUTERIE BAGOT.
BOUTIQUE DE MODES FLEUR BLEU INC.
VOYAGES GUY QUINTAL INC.
FLEUR ATOUT
LINDOR'S
HART'S
MONIK TEXTILES